IMT Nuremberg Archives

H – 493

International Court of Justice

697
GM/f
697

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

-:-:-:-:-:-:-

Séance du II Février I946

ouverte à IO heures,

sous la Présidence de LORD JUSTICE LAWRENCE.-

-:-:-:-:-:-

COLONEL POKROWSKI.- Le Tribunal a à sa disposition le journal de l'accusé FRANK, dans le tome intitulé "Journal de I943", nous trouvons un passage important sur les pages I070-I072, dans la traduction russe cet endroit se trouve pase 5 de l'Appendice;aux extraits du "Journal de FRANK" et sur la page 32I du Livre de Document, est marqué au crayon rouge : - je cite ce passage - :

"Cracovie le 23 Octobre I943

" Le Gouverneur Général fait un rapport à l'Académie d'Administration au sujet du principe du Führer dans sa direction. Le Gouvernement Général, du point de vue de l'Etat et du droit international en tant qu'annexe du Reich Grand-Allemand, représente une partie intégrante du territoire auquel s'étend l'autorité de la Grande Allemagne en Europe. La souveraineté sur ce territoire appartient au Führer du Reich Grand Allemand et réside en son nom dans le Gouverneur Général qui, en qualité de remplaçant du Führer réunit dans sa personne tous ses droits."

Je voudrais vous faire part encore de deux documents de caractère strictement officiel.

Dans le Reichsgesetzblatt de I939, page 2077 - ces passages se trouvent page 333 du Livre de Documents - et nous présentons ce document sous le n° URSS 296.

...

H0493-0003

On y trouve les ordres du Führer et Chancelier du Reich au sujet de l'administration des régions occupées de Pologne, du I2 Octobre I939. Je citerai le paragraphe 2 de cet ordre qui se compose de deux points :

"I°) Je nomme Gouverneur Général des régions occupées de Pologne, le Ministre du Reich Dr FRANCK.

2°) Je nomme remplaçant du Gouverneur Général le Ministre du Reich Dr SEYSS-INQUART."

Dans le même Reichsgesetzblatt, mais pour I940, partie I, page 399, on trouve un ordre sur le droit de grâce dans les régions occupées de Pologne. Ce document est déposé par nous sous le n° URSS 299 et se trouve page 336 de votre livre de documents. Dans cet ordre, il est dit :

"Dans les régions occupées de Pologne, je confère au Gouverneur Général des Régions occupées de Pologne, le droit de confirmer les condamnations à mort et également le droit de grâce et le droit de rejeter les recours en grâce, avec possibilité de reconsidérer ultérieurement la question."

Le droit de vie et de mort, le droit de souverain en Pologne occupée par les Hitlériens, fut ainsi remis aux mains de l'accusé FRANCK. Il n'est pas inutile de se rappeler que le même HITLER disait qu'il montrerait sur un exemple concret des rapports entre les peuples polonais et allemand, qu'une formule de collaboration a été trouvée.- Je cite - "qui se montrera utile à l'oeuvre de la paix, et également au bien-être des deux peuples."

J'ai dit plus haut quel était cet exemple et de quel bien-être il s'agissait.

Le 6 Avril I94I, les ~~conspirations~~ conspirateurs hitlériens commirent un autre acte criminel conçu d'avance et soigneusement préparé. Sans aucun avertissement, et sans déclara-

...

H0493 - 0004

tion de guerre, ils envahirent la Yougoslavie.

Par l'agression contre la Yougoslavie, furent brutalement violées les dispositions de la 3° Convention de La Haye du I8 Octobre I907 et du Pacte Briand-Kellog du 27 Août I928. La Délégation de Grande-Bretagne, et la Délégation des Etats-Unis d'Amérique, vous ont déjà présenté une quantité notable de documents ayant trait à la question de l'agression traitresse contre la Yougoslavie. Il ne me reste qu'à compléter ces documents par de nouvelles preuves, et à montrer les liens existant entre cette nouvelle documentation et celle qui a déjà été citée dans ce procès.

Les documents officiels allemands nous permettent, avec une exceptionnelle clarté, de re constituer les évènements; les tendances allemandes à la précision, se retournent dans les cas donnés contre les auteurs de ce plan criminel.

Le 27 Mars I94I, Adolf HITLER tint une conférence spéciale sur la situation en Yougoslavie. Le même jour, il signa la directive 025 absolument secrète, adressée seulement au Haut-Commandement. Ces deux documents se trouvent déjà sous le n° I746-PS; parmi les preuves acceptées par vous.

Dans le discours du Procureur Général de l'U.R.S.S. fut déjà cité dans sa totalité, l'Article II, de la Directive 025. Le 7 Décembre I945, fut cité le Ier Article de ce document, je ne veux y ajouter que quelques lignes :

"Dans le paragraphe III il est dit - ce passage se trouve pour vous page 337 de votre Livre de Documents -

...

H0493-0005

et je cite :

"J'ordonne ce qui suit :

"A) Dès que sera terminée la concentration de forces suffisantes, et dès que le permettront les conditions météorologiques, tous les points fortifiés de la Yougoslavie, y compris Belgrade, doivent être anéantis par des attaques incessantes de jour et de nuit de l'aviation.

"B) Il faut que soit commençée, si possible en même temps mais en aucun cas avant, l'opération "MARITA", ayant pour but comme première étape, la conquête du Bassin de Salonique et des Monts de Dios."

Il est important ici, me semble-t-il, de souligner trois points :

1°) La volonté de procèder à un anéantissement total de la capitale d'un pays,

2°) la Liaison entrel'agression contre la Yougoslavie et l'agression contre un autre pays : la Grèce.

L'agression contre la Grèce fut camouflée sous l'appellation d'opération "MARITA".

3°) Le moment qui délimita le début de l'agression, n'était nullement un acte quelconque de la Yougoslavie, blessant ou hostile à l'égard de l'Allemagne, mais simplement la nécessité de terminer la concentration des troupes allemandes, et aussi les conditions météorologiques.

Comme dans tous les cas antérieurs des agressions criminelles, des fascites, nous verrons un seul et même processus : la préméditation criminelle de l'agresseur, la perfidie, le froid calcul.

La préparation d'un acte quelconque criminel, se fait sur un temps assez long et se développe d'après les standards hitlériens déjà expliqués par les accusateurs. La cin-

...

H0493 - 0006

quième colonne, la spéculation sur le slogan d'une minorité allemande, la pratique mensongère des déclarations pacifistes, et concurremment une préparation tenace et minutieuse de l'invasion.

Le 27 Mars ...

LE PRESIDENT.- Il y a quelques difficultés dans la traduction, elle ne semble pas parvenir à la Défense.

....

Continuez Colonel POKROWSKI.

COLONEL POKROWSKI.- La préparation d'un acte criminel quelconque, se faisait comme je l'ai déjà dit sur un temps assez long, et se développait d'après les standards hitlériens déjà expliqués par les accusateurs.

Le 27 Mars I94I, le jour même où HITLER signait la directive 025, il tint personnellement à Berlin, une conférence spéciale sur la situation en Yougoslavie. Le compte-rendu de cette conférence a été déposé par le Ministère Public Américain le 4 Décembre I945, sous le n° I746-PS. Sous ce numéro également, sont enregistrés les documents se rapportant à cette conférence. Au cours de celle-ci, fut de façon précise, déterminé le but et donné le plan des opérations. Page 349, vous trouverez Messieurs les Juges, le passage que je vais citer. HITLER déclara :

"Ne pas prendre en considération les protestations de loyalisme qui peuvent intervenir de la part d'un nouveau Gouvernement, mais exécuter tous les plans d'anéantissement des forces armées de la Yougoslavie et de son anéantissement en tant qu'Etat."

"Politiquement, il est particulièrement important que le coup contre la Yougoslavie soit porté avec un acharnement

...

H0493 - 0007

maximum, et son écrasement militaire doit suivre avec la rapidité de l'éclair."

Et un peu plus loin :

"En ce qui concerne la politique extérieure, on ne mentionnera pas de point litigieux, et on ne lancera pas d'ultimatum... L'attaque commencera dès que le matériel et les unités nécessaires seront prêts".

De cette façon, HITLER ne s'intéressait nullement à la conduite véritable, à l'égard de l'Allemagne, de tel ou tel Gouvernement Yougoslave, mais bien à l'anéantissement de la Yougoslavie en tant qu'Etat. Il fallait que cet anéantissement soit foudroyant et impitoyable.

Remplissant avec zèle les directives hitlériennes d'anéantissement foudroyant et impitoyable de la Yougoslavie, la section "opérations" de l'O.K.W., mit rapidement au point un programme détaillé d'opérations concertée des armées allemandes et italiennes. Ce plan fut accepté en tant que directives d'opérations officielles, en date du 28 Mars I94I. Il me semble indispensable de citer encore une fois, trois lignes de ce document déjà déposé au Tribunal, également sous le n° I746-PS. Vous trouverez ce passage page 352 à votre livre de documents. Je cite le paragraphe I de ce document :

"La tâche des Allemands sera d'attaquer la Yougoslavie autant que possible de façon concentrée, d'écraser son armée, et de l'anéantir en tant qu'Etat."

Je ne peux pas ne pas rappeler la terminologie d'HITLER et des autres conspirateurs fascistes. Il disait :

"Il ne peut même pas être question de faire grâce à la Pologne ".

Il exigeait :

"Anéantir pratiquement la Yougoslavie en tant qu'Etat

...

H0493-0008

de façon foudroyante et impitoyable."

Le cruel et impitoyable anéantissement des peuples et des États, tel est le style et le sens des actes des conspirateurs fascistes.

L'agression contre la Tchécoslovaquie, l'attaque contre la Pologne, la volonté d'anéantissement de la Yougoslavie, ce sont tous des maillons d'une seule et même chaine, mais cette chaine ne se termine par sur ce maillon.

La tâche du représentant suivant du Ministère Public Soviétique sera de vous montrer que le problème central pour les conspirateurs, que le maillon principal au centre de la chaîne de tous les desseins hitlériens, est l'agression contre l'U.R.S.S.

Les documents touchant le crime contre la Yougoslavie prouveront qu'en attaquant ce pays, les conspirateurs fascistes se conformaient strictement à leur système habituel. Même dans des détails les plus infimes, ils réitèrent le processus de leurs crimes antérieurs, contre la Pologne, l'Autriche et la Tchécoslovaquie. Même si nous ignorions qui avait organisé l'agression contre la Yougoslavie, le caractère même des faits, le déroulement des évènements, la façon dont furent commis les crimes, nous montreraient infailliblement les coupables.

Je me réfère maintenant au n° URSS- 36, sous lequel vous est présenté le rapport officiel du Gouvernement Yougoslave.

La première partie, intitulée "Plan du complot pour l'anéantissement et l'asservissement de la Yougoslavie", contient une série d'affirmations de prix. Je voudrais citer le passage que vous trouverez page 353 de votre Livre de Documents. Dans l'article 1, page 3 du texte russe, 3ème paragra-

.../ .

H0493-0009

phe, à partir du haut. Je cite :

"Le Gouvernement du3ème Reich et le parti hitlérien ont organisé de façon secrète la minorité allemande. Les Allemands installés plus de cent ans auparavant par les empereurs autrichiens, jouissaient en Yougoslavie d'une égalité de droits fraternelle et d'une large autonomie culturelle. Ils avaient leurs propres écoles et leurs représentants au Parlement, et dans les organismes des gouvernements locaux. Leur nombre atteignait un million et demi (c'est-à-dire environ 3 % du chiffre total de la population).

"Depuis 1920, ils avaient leur organisation de masse "l'Union souabo-allemande de culture" qui s'appelait plus brièvement "Union de culture". C'est justement avec cette organisation et par elle, et également avec tous les Allemands de Yougoslavie que le Parti Nazi a créé l'organisme politique et militaire destiné à l'anéantissement de la Yougoslavie."

Je crois que je peux passer quelques lignes, et citer ce qui est imprimé plus bas :

"En Yougoslavie sont créés secrètement des "gau" nazis, et sont désignés des "gauleiters". Sous formes de diverses unions de culture physique et d'unions sportives sont organisées des concentrations paramilitaires d'hitlériens fortes d'un demi-million d'hommes. D'innombrables "touristes", "voyageurs de commerce" et "parents" arrivent du Reich, en réalité ce sont des instructeurs et des organisateurs nazis.

Je passe sur plusieurs détails dont on peut se passer, et j'arrive au deuxième article, page 4 du texte russe - chez vous, page 356 du Livre de Documents. Il y est question du renforcement de la Cinquième Colonne. Je cite le paragraphe 2, au 2ème alinéa :

.../

H0493 - 0010

GM/9

II/2/46

IO à II H.

"Les Hitlériens ont drainé vers eux tous les éléments séparatistes et chauvinistes, comme par exemple : les "Oustachis" de Pavelitch, le "Zbor", le mouvement de Liotitch, le VMRO (mouvement fasciste macédonien), le "Vanza" de Mihailovitch, et les ont organisés en tant qu'organisations terroristes, avec une direction centrale à Berlin.

D'un autre côté, par leurs agents - le Prince Paul, Stoiadinovitch, Tzwetckovitch, Tzinkar = Markovitch - ils ont attiré à eux les centralistes de la grande Serbie, et les ont rassemblés dans un groupe terroriste qui, des plus hauts postes de commandement de l'Etat, devaient amener la Yougoslavie à un asservissement "pacifique" par le moyen de son adhésion au pacte tripartite."

Plus loin, dans ce rapport, est souligné le fait que parallèlement à l'organisation d'innombrables ramifications de la 5ème Colonne, les Hitlériens se confondaient sans cesse en nouvelles déclarations mensongères, touchant leurs soi-disant intentions amicales envers la Yougoslavie. Il en est question dans le paragraphe 3, page 5,du texte russe, notre n° U.R.S.S. 96, que vous trouverez page 357 du Livre de Documents.

"3) - Tandis que le Gouvernement et le Parti Hitlérien préparaient si soigneusement, et sous des formes aussi multiples leur complot en vue de l'agression contre la Yougoslavie Hitler se servit de tous les prétextes qu'il put trouver pour déclarer au monde entier, au nom de ce même Gouvernement, au nom de ce même peuple, et de toute l'Allemagne, que la Yougoslavie pouvait compter sur eux comme sur des amis dévoués."

Le 17 Janvier 1938, c'est-à-dire quelques semaines avant l'occupation de l'Autriche,Hitler eut une entrevue avec le Premier Ministre d'alors de la Yougoslavie. A cette entrevue

.../

H0493 - 0011

assistaient également les accusés Goering et Von Neurath.

L'original du document dont je vais citer quelques passages a été déposé au Tribunal sous le n° U.S.A. 192. Le passage que je citerai maintenant peut être trouvé par vous page 11 du document. Le 4 décembre 1945 vous a été présenté comme une des preuves dans cette question....

LE PRESIDENT. - Colonel PROKOWSKI, pour la précision, je crois que vous avez lu, en tout cas c'est ce qui nous est parvenu :"le 17 janvier 1935, quelques semaines avant l'occupation de l'Autriche". Est-ce que ce n'est pas 1938 ? Il est possible que vous ayiez dit 1938, mais nous avons entendu 1935.

Colonel POKROWSKI. - Je vous prie de m'excuser, je crois qu'il s'agit là d'une erreur de traduction, car dans mon document il est marqué 17 Janvier 1938, c'est ce que j'ai lu, et il s'agit sans doute d'une erreur technique.

Le 4 décembre 1945 vous a été présenté comme preuve sur cette question le Livre des Documents allemands sur le conflit avec la Yougoslavie et la Grèce. Dans la liste des documents probants, ce Livre a le n° TS - 92.

A la page 68 est publié, en tant que 28ème document du Livre (passage que vous trouverez page 411) le compte-rendu des entretiens qui ont eu lieu pendant la rencontre du 17 Janvier 1938. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de citer tout le compte-rendu. Je me bornerai à trois phrases prononcées par HITLER :

"En ce qui concerne la Yougoslavie, l'Allemagne a intérêt à l'existence d'une Yougoslavie forte."

Et, un peu plus tard, au cours du même entretien, Hitler dit:

"Quoi qu'il arrive, la frontière actuelle de la Yougoslavie restera aussi immuable qu'elle l'est aujourd'hui sur le Brenner."

../

H0493 - 0012

Plus loin, HITLER assura qu'il savait :

"... que la population allemande de Yougoslavie se montre loyale envers le Gou vernement Yougoslave."

A quelques semaines de l'occupation de la République Tchécoslovaque - le 30 Janvier I939 - HITLER dans son discours devant le Reichstag, fit la déclaration suivante au sujet de la Yougoslavie ; le passage cité se trouve page 4I2 du Livre de documents, qui est en votre possession :

"Un Etat qui depuis la grande guerre attire de plus en plus l'attention de notre peuple, c'est la Yougoslavie."

"Le Profond respect que les soldats allemands avaient jadis pour ce peuple vaillant, s'est encore renforé depuis, et s'est transformé en une amitié sincère."

Les conspirateurs nazis, ont jugé utile d'insérer ce discours, en tant que document n° 32 dans le livre que j e viens de citer.- n° TS-92 -.

Le premier Juin I939; c'est à dire avant l'agression nazie contre la Pologne, le Prince Paul de Yougoslavie qu'un rapport officiel du Gouvernement Yougoslave appelle agent nazi, rendait visite à HITLER. A cette occasion HITLER déclara à Berlin : (Vous trouverez ceci page 4I3 de votre Livre de documents), je cite :

"L'amitié de l'Allemagne, pour le peuple Yougoslave, n'est pas un vain mot, Elle s'est approfondie et renforcée dans le tragique bouleversement de la guerre mondiale."

Ensuite, après quelques phrases, ne présentant pas d'intérêt pour le Tribunal, il continua : - je cite - :

"Je le crois d'autant plus que maintenant nous sommes devenus voisins avec des frontières communes fixées pour toujours par suite des évènements historiques. Les rapports de solide et conplète c onfiance de l'Allemagne et de la Yougoslavie assureront non seulement une paix durable en-

H0493 - 0013

tre nos deux peuples, mais seront en outre, un élément d'apaisement pour notre continent tout blé."

Je précise une fois de plus que j'ai cité un document tiré du document TS-92.

Dans son discours du 6 Octobre devant le Reichstag, à l'occasion de la défaite de la Pologne, HITLER assura une fois de plus la Yougoslavie de ses sentiments pacifiques et amicaux, sous la forme suivante - je cite-:

"Dans les mêmes termes qu'auprès l'annexion accomplie, j'ai annoncé à la Yougoslavie, que, pour l'Allemagne, la frontière avec cet Etat restera inchangée à partir de maintenant, et que nous désirons vivre en paix et amitié avec elle."

Je passe maintenant à l'énoncé de quelques paragraphes du deuxième article du premier chapitre du rapport de la Commission d'Etat Yougoslave, chargée d'établir les Crimes commis par les envahisseurs. Les extraits que je vais citer commencent au troisième alinéa de la page 6 du texte russe, et sont notés d'un trait rouge: c'est Tome I, partie I, du Livre de Documents, je cite :

"Ainsi HITLER faisait régulièrement des déclarations d'amitié à la Yougoslavie, et l'immuabilité de ses frontières, au moment où sa bande de conspirateurs et d'asservisseurs tendaient déjà un cercle belliqueux autour de la Yougoslavie. Une fois que la Yougoslavie fut complètement encerclée par les divisions blindées hitlériennes, et que le Gouvernement Centraliste de la 5° Colonne, du Prince PAUL, de TZETKOVITCH, et de MATCHEK, eût préparé l'adhésion au Pacte Tripartite, le 25 Mars I94I, c'est à dire 8 jours avant l'agression contre la Yougoslavie, l'accusé RIBBENTROP, fit la déclaration suivante - page 4I3 de votre livre de documents -

...

H0493 - 0014

ce document a le n° 2450 :

"Je déclare solennellement ici que l'Allemagne ne possède ni intérêts territoriaux, ni intérêts politiques dans cette région."

Je transmets au Tribunal un extrait certifié conforme du document 72, extrait du livre allemand dont je vous ai parlé. Une note officielle du Gouvernement du Reich de la même date qui ce qui suit : - page 4I5 du livre de documents- je cite :

"Monsieur le Premier Ministre, au nom du Gouvernement Allemand et sur sa demande, j'ai l'honneur d'annoncer à votre Excellence ce qui suit :

"A l'occasion de l'adhésion de la Yougoslavie au Pacte Tripartite qui a eu lieu aujourd'hui, le Gouvernement Allemand confirme sa décision de respecter, en toute circonstance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Yougoslavie. - Signé : Joachim VON RIBBENTROP."

(Document PS-2450).

La déclaration suivante d'HITLER, faite le 6 Avril I94I, c'est à dire au moment de l'agression perfide contre la Yougoslavie avait déjà commencé, est le point culminant de la trahison préparée par les fascistes. Ce passage est dans le document TS-92, page 4I4 de votre Livre de Documents :

"Le peuple allemand n'a pas de haine pour le peuple serbe. Le peuple allemand ne voit surtout pas de raison de lutter contre les Croates et les Slovènes. Il ne désire rien d'eux."

Je transmets au Tribunal les extraits certifiés conformes des documents extraits de ce livre allemand, page un à quatre.

Au moment où il parlait ainsi, avait lieu l'occupation,

H0493 - 0015

l'annexion et le morcellement de la Yougoslavie. Bientôt commencèrent les bombardements des villes et des localités sans défense, la déportation, l'envoi dans les camps, les expéditions punitives, et des centaines d'autres actions prévues pour réaliser l'extermination projetée des peuples de la Yougoslavie, amenant ainsi la mort d'un million six cent cinquante mille hommes, femmes et enfants yougoslaves.

Au sujet des préparatifs de l'agression contre la Yougoslavie, et des personnes qui ont directement dirigé l'exécution de ce crime, nous disposons de deux dépositions très importantes. La première d'entr'elle est la déposition du Général Allemand LOHR. Avant et pendant l'agression contre la Yougoslavie, il commandait la IV° Armée Aérienne. Ce sont précisément ses escadrilles qui ont exécuté les raids sur Belgrade. C'est un homme qui est indiscutablement bien renseigné sur la marche des opérations et ses dirigeants.

Le 24 Mai I945, le Général LOHR fut fait prisonnier par les troupes Yougoslaves. Au cours des interrogatoires auxquels il fut soumis du 20 Mai au 6 Juin I945, il déclara - vous trouverez des extraits de ces interrogatoires page 4I6, tirés de notre document URSS 253.- Nous déposons au Tribunal l'original ce ces interrogatoires. Je cite :

"Du fait que devait commencer la campagne contre la Grèce, je me suis transporté à Sofia avec mon Etat-Major le 26 Mars.

"Le lendemain, le 27 Mars I94I, un changement complet eut lieu en Yougoslavie. On me rappela à Berlin où le Reichsmarschall GOERING me donna l'ordre d'organiser la guerre aérienne contre la Yougoslavie.

...

H0493 - 0016

"Après cela on prépara l'attaque contre la Yougoslavie. Au cours de ma première rencontre avec GOERING, la date du début de la guerre contre la Yougoslavie ne m'avait pas encore été donnée, mais bientôt, je reçus à Vienne un ordre écrit d'après lequel le début de l'opération était fixé au 6 Avril."

Sans lire le restant du Procès-verbal, je passe à la citation des extraits du procès-verbal de l'interrogatoire de l'ancien Maréchal de l'Armée Allemande VON PAULUS. Je transmets au Tribunal la copie certifiée conforme de cet original. VON PAULUS fut interrogé le I2 Janvier I946 par le Procureur Général de l'URSS. Ses dépositions sont enregistrées sous le n° URSS I82; dans votre livre de documents, le passage que je citerai se trouve à la page 4I9. Mes collègues de l'Accusation Soviétique reviendront encore sans doute à ce document aussi ne citerai-je que ce qui a trait à la préparation de l'agression contre la Yougoslavie. Je cite: "Aussi bien pour nous officiellement que pour les officiers hongrois, il était clair que ces préparatifs militaires devaient être basés sur la préparation d'une collaboration militaire entre l'Allemagne et la Hongrie."

LE PRESIDENT.- Colonel POKROWSKI, le Tribunal pense que le premier interrogatoire du Général LOHR que vous avez mentionné et qui se trouve dans le document URSS 253, est un document officiel, du Gouvernement Yougoslave. Les autres interrogatoires que vous mentionnez du Maréchal PAULUS ne sont pas des documents originaux, n'est-ce pas ?

COLONEL POKROWSKI.- Le Protocole de l'intérrogatoire du Maréchal VON PAULUS, a été fait avec toutes les garanties dont se contentent nos organismes officiels. Notamment l'obligation de dire la vérité, et le respect des clauses 94 et 95 de notre

...

H0493 - 0017

règlementation. Ce sont des documents tout à fait officiels établis par des Commissions d'Enquête,et qui sont censés pouvoir être déposéz à un Tribunal.

LE PRESIDENT.- Pourriez-vous nous dire où a été fait cet interrogatoire ?

COLONEL POKROWSKI.- VON PAULUS fut interrogé à Moscou le I2 Janvier I946. Cela doit être indiqué au début du Protocole.

LE PRESIDENT.- La date est sur le document mais pas sur le texte.

COLONEL POKROWSKI.- Avec votre permission, je continue de citer le protocole accepté par vous :

"Les Hongrois voyaient clairement que la coopération avec l'Allemagne, constituait une préparation de l'Armée Hongroise aux futures opérations militaires communes, par l'incorporation d'un allié dans ses rangs. Avecl'agression contre la Yougoslavie, qui suivit, il ne fut pas nécessaire de donner des explications particulières sur le but de cette préparation militaire.

"Il était clair que les forces armées étaient préparées pour une guerre contre l'URSS car l'agression contre la Yougoslavie était une partie du pland'opérations de l'agression contre l'URSS. Avec la défaite de la Yougoslavie, on garantissait le flanc droit qui devait se former au début des opérations militaires contre la Russie."

Je passe un alinéa qui se rapporte plutôt à un autre sujet, et je cite plus loin :

"La préparation d'une agression commune germano-hongroise contre la Yougoslavie me fut confiée. Le 27 ou le 28 Mars I94I, je fus convoqué à la Chancellerie du Reich chez HITLER, où , à part HITLER, se trouvaient KEITEL, JODL,

...

H0493 – 0018

GM/I7

II/2/46

TO -II h.

HARDEL et BRAUTCHISCH.

"HALDER me reçut avec les mots suivants :

"Le Führer a décidé la Yougoslavie pour éviter une menace de flanc pendant l'agression contre la Grèce et pour s'emparer de la ligne de chemin de fer principale Belgrade-Nich dans la direction du Sud. Mais le but principal de l'agression contre la Yougoslavie est de laisser libre de ses mouvements le flanc droit pour plus tard, au moment de la réalisation du plan "Barbarossa".

"Votre mission est de vous rendre immédiatement à Vienne, par mon train spécial, et de transmettre les ordres et expliquer la situation au Feld-Marschal LIST (XII° Groupe d'Armée), au Général VON KLEIST (Groupe Blindé), et au Colonel VON WITZLEBEN (Chef de l'Etat-Major de la XI° Armée), convoqués là-bas.

H0493 - 0019

"De Vienne aller à Budapest et s'entendre avec le Grand Etat-major hongrois sur l'évolution stratégique des armées allemandes en territoire hongrois, et la participation des armées hongroises dans l'attaque contre la Yougoslavie ."

La participation des généraux hitlériens les plus hauts placés à l'agression perfide contre la Yougoslavie ne se limite pas du toute à l'exécution de problèmes strictement militaires . Je cite encore un document sous le N° II95 PS , que vous trouverez page 423 du Livre de Documents.Le 9 Janvier I946 furent lues 4 lignes du paragraphe 2 de ce document et le moment est venu de le lire en entier . Je cite :

"Haut Commandement des forces armées . Etat-major de la Direction des opérations . Section L 4 . Quartier général N° 00 630,/ 4I . Affaire secrète du Chef . Quartier général I2 . I4. I94I .

"Référence : OKW (L) Quartier général N° 4434/4I

"Affaire secrète du Chef 3/IV/4I .

"Instructions préliminaires, concernant le partage de la Yougloslavie .

"I° En ce qui concerne le partage de la Yougoslavie le Fuhrer a donné les instructions suivantes :

"Les anciens territoires de Styrie et de la Carniole, les territoires de l'ancienne Styrie agrandie vers le Sud de 90 kilomètres de largeur sur I0 à I5 kilomètres de profondeur, se rattachent aux régions de la Styrie .

"La partie nord de la Carniole , avec la ligne f frontière passant vers le sud (seulement sur la Save vers le Nord de Laibach, d'après la carte de l'OKH , se rattache à la Carinthie .

"Le transfert des territoires occupés par le

H0493-0020

Haut commandement des forces terrestres est fait par l'intermédiaitre du Haut commandement de l'armée par le Gauleiter correspondant et par le gouvernement de la région, pour autant que cela permette l'apaisement du pays .

"Le transfert du territoire occupé par les Italiens est préparé par une lettre du Fuhrer au Duce, et a lieu sur l'ordre direct du Ministère des Affaires Etrangères . Jusque-là l'Allemagne ne doit prendre aucune mesure .

" Télégramme de l'OKH au Quartier général, Section de la Direction militaire A . Très secret . Affaire 2I N° 80I/4I . L'affaire secrète trouve également une solution grâce à cela .

"2° Région d'Oubermour .

"La région d'Ouvermour est très proche de la Hongrie, si l'on se réfère aux frontières historiques de ce pays . Il y a lieu de prévoir dans l'avenir, le transfert des Allemands vivant dans la partie nord-ouest de cette région . Le transfert de cette région à la Hongrie sera donc fait par le Haut commandement des forces terrestres .

"3° Le Bannat .

"La région allant de l'intersection de la Drave avec la frontière hongroise jusqu'à l'embouchure de la Tisza , est placée avant tout sous la protection de l'Allemagne . Il en est de même pour la région au sud du Danube . à l'ouest de la ligne commune allant de l'embouchure de la Morach sur le Danube-Pojarevatz-Petrovatz-Boliavatch-Kniajavetch-Kalina . Cette région comprend la région des mines de cuivre de Bor et le bassin houiller attenant au Sud-ouest

"Ladite ligne est considérée comme point de départ et délimitation préliminaire de la frontière . Il y a lieu dans cette région de prévoir surtout un gouvernement militaire allemand, sous la direction de l'OKH .

H0493 - 0021

"Serbie méridionnale .

"La région habitée par les Macédoniens-Bulgares revient à la Bulgarie, conformément à la frontière ethnographique . Fixation préliminaire de la frontière par le Haut commandement des forces terrestres, en tenant compte du point de vue militaire, ce qui prépare le transfert de cette région à la Bulgarie .

"5° La vieille Serbie .

"Le territoire de la vieille Serbie passe au Commandement militaire allemand, sous la Direction de l' OKH .

"6° . La Croatie .

"La Croatie devient un Etat autonome avec ses frontières ethnographiques . L'Allemagne ne doit pas intervenir dans sa politique intérieure .

"7° Les territoires restants, y compris la Bosnie et le Monténégro .

"L'organisation politique de ces régions revient à l'Italie K. On peut envisager le rétablissement de l'autonomie du Monténégro .

II .- Délimitation des frontières .

I° Pour autant que la délimitation des frontières n'est pas fixée dans cette première partie, elle a lieu en accord avec le Ministère des Affaires étrangères investi des pleins pouvoirs d'après le plan de 4 ans, et le Ministère du Reich par l'intermédiaire du Haut commandement des forces armées .

"Pour le Haut commandement des forces armées, l'organe exécutif est représenté par l'Etat-major de la Direction des opérations des forces armées (L IV) Quartier général .

H0493 – 0022

"2° Le Haut commandement des forces terrestres exprime le plus vite possible au Haut commandement des forces armées (Etat-major de la direction des Opérations) ses désirs concernant la délimitation des frontières en dehors de la région du protectorat du Sud du Danube, si ce n'est pas encore fait par le Fuhrer .

"3° La direction de l'économie militaire de l'OKW exprime sans tarder à l'Etat-major de la direction des opérations (section L) ses désirs concernant les frontière de la région du protectorat au sud du Danube . Partie I N° 2

"4° Pour les Italiens, entrent d'abord en ligne de compte les frontières tactiques de l'armée .

Le Chef de l'OKW : Keitel ."

Le document sous la signature de l'accusé Keitel détruit complètement la version mensongère de la non participation de l'OKW à l'aspect politique du plan concerté ou complot nazi .

Le corps des généraux allemands n'était pas seulement un instrument docile entre les mains d'Hitler . L'OKW, le Ministère des Affaires étrangères et la Gestapo se sont fondus en un tout . Un autre document peut également en témoigner :

Le général Neditch , Premier Ministre du Gouvernement collaborateur Yougoslave, donne dans sa déposition des renseignements intéressants concernant cette question Avant de citer un petit extrait de sa déposition, je dois dire quelques mots sur quatre Allemands dont Neditch cite le nom . Il parle de Kraus, Turner, Kiesel et Kronholtz

Le Docteur Kraus était le chef de la Gestapo "Sud-est" dont le siège se trouvait à Belgrade .

Le Docteur Turner était le chef de l'Etat-major de l'Administration civile du Commandement militaire alle-

m

H0493 - 0023

mand en Serbie . Le Docteur Kiesel était le remplaçant de Turner . Quant à Kronholtz, il n'avait pas de fonctions officielles . Il vivait en Yougoslavie encore avant la guerre et était directeur de l'entreprise de transport allemande : "Chenker actioner Geselfschaft ."

Comme cela a été prouvé plus tard, il était un agant important de l'espionnage allemand . Ces renseignements sont certifiés par la Commission extraordinaire yougoslave pour l'enquête sur les atrocités allemandes .

Après cette mise au point, je citerai un court extrait de la déposition du Quisling serbe, le général Neditch . Je vous présente le procès verbal , sous le N° URSS 288 .

"J'ai fait la connaissance de..."

J'ai la possibilité de vous transmettre l'original de ce protocole avec la signature de Neditch, je ne peux malheureusement pas vous le laisser comme preuve dans cette affaire, car c'est un document qui a trait à une affaire non encore terminée, ayant lieu actuellement en Yougoslavie, mais je peux vous le transmettre pour que vous le regardiez, c'est une preuve en cette matière pour nous .

LE PRESIDENT.- Colonel Petrowsky, le Tribunal comprend que vous désirez verser ce document, puis le retirer pour l'utiliser dans un autre cas . Est-ce exact ?

COLONEL PETROWSKY.- Je voudrais vous transmettre comme preuve dans cette affaire les extraits de ce protocole certifié conforme par la Commission des Cas exatraordinaire yougoslaves, afin que l'original que vous avez entre les mains puisse être rendu à Belgrade où il constitue l'un des documents d'un autre procès dont l'instruction n'est pas endore terminée .

H0493-0024

Je voudrais que quand vous l'aurez vu ....

LE PRESIDENT.- S'il en est ainsi, il faut vous demander de déposer à ce Tribunal une photocopie de ce document, car tous les documents qui sont versés au dossier en photocopie doivent être déposés au Greffe . Si vous voulez faire faire une photocopie de ce document et la laisser au greffe, le Tribunal est d'accord : vous pouvez utiliser ce document .

COLONEL PETROWSKY.- Est-ce que ce sera suffisant pour le Tribunal, s'il reste pour cette affaire une photocopie certifiée conforme, et des extraits du Protocole certifiés conformes ?

LE PRESIDENT.- Certainement .

COLONEL PETROWSKY.- Je vous remercie .

Je cite :

"J'ai fait la connaissance de Kronholtz pendant l'occupation, encore avant d'être nommé Premier Ministre . Pour autant que je me souvienne, c'est le Docteur Kraus, chef de la Gestapo qui l'a amené chez moi . A cette époque Kronholtz insistait pour que j'accepte le poste que l'on me proposait . Turner m'a reçu en présence du Docteur Kiesel et m'a dit qu'au nom du général Dankelman, commandant de la Serbie, il me donnait les pleins pouvoirs pour former un gouvernement autoritaire "

Je passe quelques phrases , puis :

"Presque simultanément, avec la création du nouveau gouvernement, les Allemands entrèrent en contact avec un groupe de Tchèques, sous le Commandement de Petchanatz, qui se trouvait auparavant dans les forêts .Cette prise de contact également avait été organisée par l'entre-

H0493-0025

mise du Chef de la Gestapo, le Docteur Kraus . Peu après Petchanatz arrivait à Belgrade et se présentait chez moi en m'offrant ses services . C'est ainsi que mon gouvernement arriva à créer les premières formations armées ."

Un peu plus loin, dans ce même protocole, Neditch continue :

"Aussitôt que mon gouvernement fut proclamé, (début de Septembre I94I) une délégation de Drage Mihaièlovitch se présenta chez moi , dans le but de mener des négociations basées sur les pleins pouvoirs conférés par Drage Mihailowitch ."

Neditch énumère les conditions qui ne présentent pas d'intérêt pour nous, et dit ensuite :

"J'ai pour ma part accepté ces conditions et ces propositions . Drage reçut l'argent et les Allemands le permirent ."

Il y a encore un autre passage qui me parait important dans ce procès-verbal . Il s'agit de la visite faite par Neditch à Hitler et à l'accusé Ribbentrop . Neditch dit :

Je cite :

"J'ai remarqué qu'au cours de la réception chez Ribbentrop on exigea de moi que je mette à la disposition du Reich allemand toutes les ressources morales et matérielles de la Serbie pour la continuation de la guerre "

Neditch affirme en parlant de son entretien avec Hitler :

"Il cria sur moi et souligna que la disposition prise au sujet de I00 pour I était trop douce et qu'il

H0493 - 0026

fallait la renforcer jusqu'à IOOO pour I . Il ajouta aussi qu'il était prêt à anéantir le peuple en entier si les Serbes continuaient à agir comme des rebelles ."

Le chef de l'Allemagne nazie voulait disposer des pays slaves comme de sa propre patrie . Les généraux les diplomates, les industriels et les agents du Contre-espionnage l'aidèrent en cela avec un bel ensemble .

Tous les actes d'agression étaient conçus et exécutés avec leur participation directe . Je le répète , le corps des généraux allemands n'était pas seulement un instrument docile aux mains d'Hitler, les accusés Keitel , Jodl et Goering, ont personnellement participé à la conception la préparation et l'exécution des crimes contre les peuples et les Etats .

Le document II95 PS, a ajouté encore une preuve dans l'établissement de ce fait : les accusés que je viens de nommer, ainsi que Neurath et Frick, Schirach et Franck, Seyss-Inquart et Ribbentrop, sont les responsables directs des crimes abominables au sujet desquels j'ai déposé au Tribunal . On ne peut séparer le National socialisme de la conception de la guerre . Les nazis eux-mêmes le reconnaissent . En d'autres termes, l'hitlérisme et la guerre d'agression ne font qu'un . Et si ce ne sont pas toujours uniquement les militaires qui préparent les guerres, ce sont toujours les militaires qui les dirigent .

La responsabilité pour les guerres d'agression, pour la mort de millions d'hommes, pour les atrocités pour la destruction de trésors artistiques et matériels, repose de tout son poids sur les épaules des principaux criminels de guerre assis devant vous , sur ce bans des accusés .

LE PRESIDENT.- Si vous le voulez bien nous allons suspendre la séance .

H0493 - 0027

L'AUDIENCE EST SUSPENDUE DE II.30 à IZ.45

Dr NELTE.- Défenseur de Keitel. Je voudrais poser une question au Tribunal concernan t d'une manière générale la production des preuves . Le Ministère public russe a remis des livres de Documents qui contiennent des déclarations d'un général homme d'Etat. Ces documents remis par le Ministère public soviétique contiennent également une notice officielle . Les numéros soviétiques I50, 294, ne sont que des photocopies de lettres écrites à la main .

Il y a également une remarque concernant l'affidavit . Il s'agit d'une déclaration d'un fonctionnaire soviétique . Elle ne représente pas une déclaration officielle d'un gouvernement . Je serais reconnaissant au Tribunal s'il voulait bien décider conformément à l'article 2I que de telles déclarations n'ont que la valeur d'une déposition personnelle mais qu'elles n'ont pas la valeur d'une preuve .

LE PRESIDENT.- Pourrais-je voir le document en question ?

(on passe le document)

Le Tribunal ne fait pas d'objection à la motion présentée par l'avocat à propos des documents , mais il pense qu'il vaudrait mieux que l'avocat attende jusqu'à ce que le document proprement dit soit déposé au dossier . Le Tribunal décidera alors s'il est recevable ou non . Une fois les documents versés au dossier, ils seront examinés par le Tribunal qui décidera s'ils sont ou non recevables .

COLONEL PETROWSKY.- Je demande au Tribunal l'autorisation de lui présenter l'assistant du Procureur

H0493-0028

général de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Il va présenter les documents concernant l'agression de l'URSS.

LE PRESIDENT.- Colonel Petrowsky un instant .

L'AVOCAT DU GRAND ETAT-MAJOR.- Je voudrais attirer l'attention sur ce fait que suivant l'avis du Tribunal , chaque défenseur doit recevoir une copie de chaque document qui au cours des débats, est déposé comme preuve . Cette disposition n'a pas été exécutée . C'est pourquoi il est difficile à la Défense de suivre les débats parce que les documents présentés ne sont pas arrivés en nombre suffisant à la défense .

LE PRESIDENT.- Un instant . Prenez les écouteurs à moins que vous ne compreniez l'anglais .

Je ne crois pas que le Tribunal ait jamais imposé aux Ministères publics la tâche de fournir un exemplaire de chaque document à chacun des membres de la Défense . Sans aucun doute vous avez devant vous un exemplaire de la décision du Tribunal sur ce point . Je crois que cette décision a été affichée sur le tableau d'affichage du centre d'informationde la défense . Si je me souviens correctement, il stipule qu'un certain nombre d'originaux, des copies photostatées seront déposés au centre d'informations et qu'un certain nombre d'exemplaires de copies de documents seront fournis aux avocats de la défense . Quant au reste , les avocats de la défense doivent tenir compte que chaque document ou partie de document versé au dossier est lu en audience publique et par conséquent leur parvient par les écouteurs et figurera dans le procès verbal sténotypé . Nous avons veillé à ce que les exemplaires

H0493 - 0029

des procès verbaux sténotypés soient fournis aux avocats aussi tôt que possible après le jour où les preuves ont été versées . Au delà de ces obligations nous n'avons pas le droit d'imposer des tâches quelconques aux Ministères publics notamment la tâche de fournir un nombre déterminé de documents aux avocats . Est-ce que cela n'est pas en accord avec vos souvenirs quant à la décision du Tribunal?

Dr.Laternser.- Monsieur le Président, le Ministère public américain, le Ministère public français, la Délégation britannique se sont arrangés pour qu'il y ait autant de copies de documents qu'il y a de défenseurs . Cela s'adresse aussi au Ministère public russe .

LE PRESIDENT.- C'est une opinion personnelle qui n'est pas strictement en accord avec les décisions du Tribunal . Le Tribunal n'a pas donné d'ordres en ce sens . Il se peut que les Etats-Unis, la Grande Bretagne et la France aient été au-delà des décisions du Tribunal sur ce point et qu'ils ont fourni un exemplaire à chacun des avocats de la défense , mais comme je l'ai déjà dit le Tribunal n'a pas jusqu'à présent jugé bon d'imposer cette obligation aux ministères publics .

Je suppose que vous ne savez exactement combien d'exemplaires vous recevez des documents soviétiques?

Dr.Laternser.- Je ne sais pas le nombre exact Je sais qu'il n'y en avait pas autant que de défenseurs, chaque avocat n'avait pas une copie comme cela a été le cas pour les autres procureurs .

LE PRESIDENT.- Sans aucun doute vous comprenez les difficultés matérielles qui se posent pour la reproduction des documents et je suis sûr que les Procureurs soviétiques feront tout leur possible pour aider les

H0493-0030

avocats dans leur tâche , mais comme je l'ai dit, nous n'avons pas imposé aux Ministères publics l'obligation de fournir un exemplaire ou une traduction en allemand à chacun des avocats de la défense . Je ne peux qu'exprimer l'espoir que le Ministère public soviétique fera de son mieux sur ce point .

DR.LATERNSER.- Je me rappelle qu'à propos d'un fait , les documents ayant été reproduits en 250 exemplaires, il était facile de faire 25 exemplaires de plus pour la défense . C'était alors l'opinion du Tribunal .

LE PRESIDENT.- Les décisions du Tribunal figurent par écrit , vous les trouverez affichées au Centre d'information de la Défense . Je vous exprimais mes souvenirs sur ce point, si je me suis trompé , vous pourrez m'apporter un exemplaire du document le prouvant et je rétracterai alors ce que je viens de dire .

PROCUREUR ZORYA.- Messieurs les juges ;

Ma tâche consiste dans la présentation des documents prouvant l'agression contre l'Union des Républiques Sociálistes Soviétiques organisée par les criminels de guerre assis mainenant sur les banc des accusés .

L'accusation de ces crimes prévue par le point "a" de l'article 6 de la Charte du Tribunal Militaire International est formulée dans le paragraphe 6 , Section 4 Chef d'accusation I de l'Acte d'accusation au présent procès et dans la Section IV du Discours d'ouverture du Procureur général de l'IRSS, le Général Rudenko .

Parmi les nombreuses guerres criminelles que le fascisme allemand a menées pour accomplir ses desseins de pillage contre les peuples épris de liberté , l'agression contre

H0493 - 0031

l'Union des Républiques socialistes soviétiques, occupe une place à part . On peut dire à coup sûr que la guerre d'invasion contre l'Union soviétique constitue la clé de voûte de toute la conspiration fasciste contre la Paix .

Les actes d'agression du fascisme allemand avant l'invasion de l'URSS et en particulier l'agression allemande contre la Tchécoslovaquie , la Pologne, la Yougoslavie n'étaient comme l'a déjà montré mon collègue le Colonel Petrowsky que des étapes sur la route de l'agression contre l'Union soviétique .

H0493 - 0032

Le blé ukrainien et le charbon du Danbass, le manganèse de la presqu'île de Kola et le pétrole du Caucase, les riches steppes de la Volga et les forêts de la vieille Russie jouèrent un rôle déterminant dans les desseins criminels des agresseurs fascistes.

La guerre contre l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques est également conduite par l'Allemagne fasciste dans le but de l'asservissement et de l'exploitation du peuple soviétique. Dans la guerre de l'Allemagne fasciste contre l'Union Soviétique, la haine raciale des hitlériens envers les peuples slaves trouva son expression avec une effroyable plénitude. Et enfin, l'impérialisme allemand, cette fois-ci, dans l'édition fasciste, voyait dans la conquête des richesses de l'Union Soviétique, dans ses ressources innombrables aussi bien du point de vue économique en général que du point de vue des matières premières, la base qui lui permettrait de réaliser ses plans d'agression, quelque peu étendus, notamment dans la conquête de l'hégémonie européenne puis mondiale.

La célèbre formule de l'impérialisme allemand " Drang nach Osten " dont il était question dans le discours du Procureur Général de l'URSS, a été employée par les criminels fascistes dans des périodes diverses, sous ses aspects les plus variés. Mais, toujours, dans leurs plans d'agression, l'invasion de l'Union Soviétique a occupé une position prédominante.

" Si l'on désire de nouveaux terri-
" toires" - écrivait Hitler dans son livre Mein Kampf qui
" se trouve à la disposition du Tribunal - " on pourrait
" les obtenir entièrement et pleinement aux dépens de la
Russie"

H0493 - 0033

" Le nouveau Reich devrait s'élancer sur les " traces des anciens ordres de chevaliers. "

(Hitler, " Mein Kampf" - édition de 1930 de Munich - page 742)

Le fait qu'en déclenchant définitivement l'agression fasciste en 1939 Hitler commençait la guerre à l'Ouest ne changeait rien, en somme, à cette conception fondamentale du fascisme.

Le Ministère public américain a présenté au Tribunal sous le n° PS 789 le compte rendu de l'entretien d'Hitler avec les commandants suprêmes, qui a eu lieu le 23 novembre 1939. Lors de cet entretien, Hitler d'après sa propre expression fit une " revue des pensées qui se présentaient à lui en rapport avec les évènements futurs". Au cours de ce tour d'horizon, il déclara : - le passage que je cite en ce moment se trouve à la page 3 de votre livre de documents -

" J'ai longtemps hésité sur la ques- " tion de savoir s'il ne fallait pas commencer par atta- " quer l'Est et l'Ouest seulement ensuite, mais il s'est " trouvé que l'Est a été hors de cause pour l'avenir immé- " diat. "

C'est une déclaration d'Hitler témoignant du fait que l'agression contre l'Union Soviétique restait dans les plans de l'agression fasciste et toute la question résidait dans le seul choix judicieux du moment propice à cette agression.

H0493 – 0034

Il convient de remarquer que la " variante " Ouest du début de l'agression fasciste n'était pas considérée par ses auteurs comme la solution la plus avantageuse. Le même Hitler, exactement 5 mois avant la conférence dont il vient d'être question, lors d'un autre entretien, le 23 mai 1939, (document du Ministère Public américain n° 79), en éclairant ses interlocuteurs " sur la situation présente et les buts de sa politique " disait :
(l'endroit que je cite se trouve à la page 6 du document)

" Si le destin nous pousse à un
" conflit avec l'Ouest, il serait bon que nous disposions
" à ce moment de territoires plus étendus à l'Est. "

Les espaces étendus à l'Est devaient, dans l'esprit des conspirateurs hitlériens jouer un rôle décisif dans le conflit avec l'Ouest. C'est pourquoi, lorsque les hordes fascistes se trouvèrent incapables de forcer la Manche et durent s'arrêter sur ses rivages, lorsqu'il fallut chercher les voies pour une agression ultérieure, les conspirateurs se préparèrent immédiatement à attaquer l'Union Soviétique car cette agression était la partie essentielle de tout leur plan d'agression qui ne pouvait sans cela être réalisé.

Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser les documents de la période antérieure et en particulier de citer le livre d'Hitler, Mein Kampf, où les questions liées à l'agression criminelle contre l'Union Soviétique étaient formulées longtemps avant 1939.

Ce livre a été en son temps déposé au Tribunal et les passages conrrespondants ont été présentés comme

H0493-0035

preuves par nos collègues américains et britanniques.

Le Ministère Public Soviétique se propose de présenter au Tribunal une série de documents confirmant l'agression préméditée de l'Allemagne fasciste contre l'Union des Républiques Socailistes Soviétiques. Parmi ces documents; papiers de diverses archives saisis par des unités de l'Armée Rouge au cours de leur avance , articles des journaux des chefs fascistes, parmi lesquels quelques uns des accusés, et les dépositions de personnes possédant des renseignements dignes de foi sur le véritable déroulement de la préparation de l'agression contre l'Union Soviétique.

Les documents du Ministère Public soviétique concernent les points suivants :

premièrement, préparation de la guerre en Allemagne même.

deuxièmement, préparatifs préliminaires pour l'espionnage

troisièmement, préparatifs en vue de la participation des pays satellites à l'agression contre l'Union Soviétique.

Je commence le premier article : préparatifs de guerre en Allemagne même.

Les déclarations d'Hitler et de ses complices démontrent que le complot ou plan concerté ayant pour objet l'agression contre l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes avait été conçu par les conspirateurs fascistes bien avant son exécution.

H0493 - 0036

Il serait intéressant de savoir quand ce complot ou plan concerté prit une forme concrète et quand il fut décidé de passer aux préparatifs militaires proprement dits, en vue d'une guerre dagression contre lUnion Soviétique. La date du 18 décembre 1940 vit la réalisation officielle bien connue du Tribunal de la directive 21 sur la question " Barbarossa " (document présenté par le Ministère Public des Etats Unis n° 446-PS)

Quand un tel document porte la signature du commandement, il s'agit de la conclusion des préparatifs longs et méticuleux à tous les échelons de l'administration militaire. Les préparatifs ne sont pas toujours réglés par des ordres écrits. Le mystère qui entoure ce travail demande souvent des ordres oraux et au contraire, beaucoup d'ordres courants, en vertu d'un plan stratégique antérieur, acquièrent un caractère de direction quoiqu'il n'y ait pas de coordination entre eux. C'est pourquoi la détermination du moment exact du début des préparatifs de guerre en vue de l'agression contre l'Union Soviétique...

LE PRESIDENT. - Général Zorya, le Tribunal remarque que vous vous proposez de lire le témoignage d'un certain Général Warlimont qui se trouve à Nuremberg si notre renseignement est exact. Le Tribunal estime qu'en accord avec la décision de l'autre jour prise dans un cas similaire à propos d'un autre témoignage sous serment, si la défense le désire et si vous désirez utiliser ce témoignage, vous devez être prêt à permettre que le Général Warlimont soit mis à la disposition des avocats pour interrogatoire contradictoire.

H0493-0037

GENERAL ZORYA. - Je cite un extrait de l'interrogatoire du Général Warlimont fait par le Procureur Alexandrof. Nous somme d'accord sur le fait de faire entendre le témoin WArlimont.

LE PRESIDENT. - Je suppose naturellement ne pas me tromper en disant que le Général Warlimont se trouve à Nuremberg ou tout au moins capable d'être trouvé à Nuremberg.

Vous pouvez continuer.

GENERAL ZORYA. - Je me suis arrêté à l'endroi où l'on parle des préparatifs militaires en vue de l'agression contre l'Union Soviétique.

On peut se baser non seulement sur des documents (tout ne pouvant être écrit), mais aussi sur des témoignages de personnes ayant pris une part active à l'exécution de ces préparatifs.

Je voudrais passer maintenant à la déposition du Général Warlimont dont Monsieur le Président vient de parler. Cette déposition de Warlimont date du 12 novembre 1945. Je présente ce document comme preuve sous le numéro 263-URSS. Walter Warlimont, on le sait, était le commandant du service de sécurité à l'OKW et plus tard, il remplaça le chef de l'Etat Major de la direction des opérations. Je vais lire la partie de sa déposition se rapportant à la question qui nous intéresse. Je vous prie de vous reporter à la page2du texte russe de ce document qui se trouve à la page 20 de votre livre de documents et qui vous a été présenté par le Ministère Public Soviétique. A la question du Ministère Public, Warlimont a répondu :

H0493 - 0038

" Personnellement, j'ai entendu
" parler de ce plan pour la première fois le 29 juillet
" 1940. Ce jour là, le Général colonel Jodl arriva dans
" un train spécial à la gare de Reichalle où se trouvait
" la section "L" de l'Etat Major de la direction des opé-
" rations. Ce fait retint immédiatement notre attention
" car jusqu'ici, le Général Jodl n'était jamais venu chez
" nous. Il me donna l'ordre ainsi qu'à trois autres offi-
" ciers de se présenter devant lui."

Je saute quelques lignes et je passe à la page 3 , qe qui correspond à la page 21 du livre de documents :

" Je ne peux répéter les mots exacts
" de sa phrase mais tel en était le sens : Jodl déclara
" que le Führer avait décidé de préparer une guerre con-
" tre la Russie : Le Führer expliquait cela par le fait
" que la guerre étant inévitable de toutes façons, il
" valait mieux qu'elle fut conduite de concert avec l'au-
" tre guerre, et en tout cas, il fallait en commencer les
" préparatifs indispensables."

Je passe quelques lignes qui n'ont pas d'intérêt pour la question qui nous interesse et je continue :

" A ce moment-là, ou peut-être plus
" tard, Jodl déclara que Hitler avait eu l'intention de
" déclenaher la guerre contre l'Union Soviétique pendant
" l'automne 1940, mais il fut obligé obligé d'abandonner
" ce plan, car les préparatifs de la concentration stra-
" tégique de l'armée ne purent être effectués. Les prépa-
" ratifs en Pologne étaient incomplets - les chemins de
" fer, les logements pour l'Armée, les ponts n'étaient

H0493-0039

" pas préparés, les ressources, les aérodromes, rien n'éta
" encore organisé. Un ordre fut promulgué afin d'assurer
" toutes les prémices et conduire une telle opération."

A la question du Ministère Public :

" Est-ce l'ordre du 9 août 1941
" s'intitulant " Auf Bau Ost " ?

Warlimont répondit :

" Oui. Cet ordre du jour fut établi
" au quartier général des opérations sous l'ordre du Gé-
" néral Jodl. L'opinion du général Jodl était que la
" concentration ne pouvait être établie avant que tous
" les préparatifs ne fussent exécutés."

(fin de la citation)

Plus loin, Warlimont dit que le projet du plan " barbarossa " qui s'appelait au début " Fritz " fut d'abord exposé à Hitler le 5 décembre 1940, puis rédigé et vit le jour le 18 décembre 1940.

Je crois que pour apporter une aide sérieuse au problème de l'élaboration du cas " barbarossa ", il faut entendre le témoignage d'un homme comme Fredrich Paulus, Feldmaréchal de l'armée allemande qui avait une activité immédiate dans l'élaboration du dit plan barbarossa et dans sa réalisation.

Je présente la déposition de Fredrich Paulus, datée du 12 janvier 1946, écrite dans le camp de prisonniers de guerre, sous le numéro URSS I56, et je vous demande d'accepter cette déclaration comme preuve.

H0493 - 0040

JN 9

DOCTEUR NELTE. - Monsieur le Président, je ne possède pas ce document mais il doit s'agir d'une déclaration qui n'a pas encore pu être soumise à la Défense. Si le Procureur soviétique peut me remettre ce document maintenant, je pourrais décider s'il peut être déposé.

(on fait passer le document au Docteur Nelte

D'après l'original que j'ai sous les yeux, il s'agit d'une déclaration du Maréchal Paulus de même nature qu'une lettre adressée au gouvernement des Républiques Soviétiques. Il a dit que la délégation soviétique avait l'original de cette lettre, je suppose qu'il vous a été soumis. Cette photoscopie ne contient ni une attestation officielle, des autorités soviétiques ni non plus une déclaration sous serment qui pourrait la faire accepter comme preuve.

Dans ces circonstances particulières, je demande qu'on veuille prendre une décision au sujet de la question que j'ai soulevée au début de cette séance, parce que le Procureur soviétique connait la façon de traiter ces documents par le Tribunal.

LE PRESIDENT. - Désirez-vous répondre aux remarques du Docteur Nelte ?

GENERAL ZORYA. - Oui. Pour répondre aux voeux du Tribunal, le Ministère Public Soviétique a pris la décision de mettre à la disposition de la Cour, par l'intermédiaire de son secrétaire général, une copie de tous les documents soviétiques ou des documents remplaçant le document lui-même.

H0493-0041

De plus, pour certains documents que le Ministère public russe a l'intention de présenter et qui ont un certain intérêt, il est possible que la Défense en demande un exemplaire.

Le Ministère Public soviétique a pris les mesures nécessaires pour pouvoir faire entendre comme témoins les auteurs de certaines dépositions présentées, en particulier l'un d'eux : Paulus. Sur de nombreux points, je me reporterai à sa déposition. Le réprésentant de la Défense, pas plus tard que ce soir même' pourra contre-interroger Paulus qui sera entendu à l'audience de cet après-midi.

LE PRESIDENT. - Dans ces conditions, si je vous ai bien compris, Général Zorya, en ce qui concerne les photostates du témoignage du Maréchal Paulus, un certificat sera fourni, comme c'est le voeu du Tribunal.

Le Ministère Public se propose de citer des témoins importants, le Feld Maréchal Paulus qui sera mis à la disposition de la Défense pour interrogatoire contradictoire.

GENERAL ZORYA. - Oui, si cela convient au Tribunal.

LE PRESIDENT. - Je crois, Docteur Nelte, que cela répond aux objections que vous avez formulées.

DR NELTE. - Le principe de cette question me semble être que la preuve est faite en présentant les documents originaux et que cela correspond à la volonté réelle des auteurs des déclarations ci-incluses. Ces déclarations ne sont jamais que"produits de remplacement " de faible valeur de

H0493-0042

l'interrogatoire du témoin lui-même. La Défense comprend les difficultés qu'il y a, et en particulier pour le Procureur soviétique, à faire comparaître des témoins, mais, quand il s'agit de la vérification d'un témoignage sur une question importante, la présence du témoin est préférable à une déclaration écrite. Quand, pour des raisons que nous ne pouvons pas discuter, il n'est pas possible de faire comparaître le témoin, il faudrait, tout au moins, que les auteurs des déclarations confirment leurs dépositions par un interrogatoire sous la forme de déclaration sous serment.

Si la délégation soviétique soumettait une attestation officielle établissant que cette déposition correspond aux dépositions originales, nous ne verrions pas là un renforcement de la déposition. Nous ne doutons absolument pas que des dépositions de cette nature soient à la disposition de la délégation soviétique.

La Défense n'attache pas une grande importance à cette question de forme, mais elle en attache une à la possibilité des preuves matérielles. Si le Procureur pouvait nous aider à ce sujet, nous lui en serions reconnaissant.

LE PRESIDENT. - Général, vous pouvez poursuivre.

GENERAL ZORYA. - Je pense qu'il sera possible de ~~déposer~~ présenter la déposition de Paulus, mais pour le moment, je me contenterai de citer la partie concernant l'histoire de la préparation du plan barbarossa.

H0493 - 0043

II/2/46 I2 H I3 H

JN I2

Je vous prie d'ouvrir votre livre de documents se rapportant au texte de la déclaration de Paulus figurant aux deux premières pages des pages lues, souligné au crayon rouge.

LE PRESIDENT. - Comme il est 1 heure moins le quart, il serait peut-être préférable de ne pas aborder ces documents avant la suspension.

(La séance est suspendue à 12 heures 45, jusqu'à 14 heures)

698
7
4

H0493 - 0044

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Séance du 11 Février 1946, reprise à 14 h.

sous la Présidence de Lord Justice
LAWRENCE

Procureur ZORYA - Monsieur le Président, à la suite des déclarations faites par la Délégation Soviétique, je vous demande l'autorisation d'introduire dans la salle pour interrogatoire le Maréchal de l'Armée Allemande Friedrich Paulus, dont l'interrogatoire sera fait par le Procureur Général de l'URSS, général Rudenko.

M. LE PRESIDENT - Est-ce que la traduction passe maintenant ?

Procureur ZORYA - Dois-je répéter ?

M. LE PRESIDENT - Est-ce que le Ministère Public des Etats-Unis entend maintenant ? Oui ? Je crois que tout va bien maintenant. Pouvez-vous faire entrer le témoin ?

Procureur ZORYA - Je le ferai tout de suite.

(Le Maréchal Paulus est introduit)

M. LE PRESIDENT - Pouvez-vous nous donner votre nom ?

H0493 - 0045

II/2/46

D. 2

14 à 15 h.

Maréchal PAULUS - Paulus.

M. LE PRESIDENT - Répétez après moi ce serment : Je jure par Dieu Tout Puissant et Omniscient que je dirai toute la vérité et que je ne retirerai ni n'ajouterai rien.

Maréchal PAULUS - Je jure par Dieu Tout-Puissant et Omniscient que je dirai toute la vérité et que je ne retirerai ni n'ajouterai rien.

M. LE PRESIDENT - Voulez-vous vous asseoir ?

Général RUDENKO - Vous vous appelez Friedrich Paulus ?

Maréchal PAULUS - Parfaitement.

Q. - Etes-vous né en 1890 ?

R. - 1890.

Q. - Etes-vous né dans le village de Breitenau, dans le district de Kassel ?

R. - Oui.

Q. - Etes-vous Allemand de nationalité ?

R. - Oui.

Q. - Etes-vous Maréchal de l'ancienne armée allemande ?

R. - Oui.

Q. - Votre dernière fonction était-elle celle de Commandant de la 6ème Armée, sous Stalingrad ?

R. - Parfaitement.

H0493 - 0046

Général RUDENKO - Dites-moi, témoin, vous vous êtes adressé, le 8 Janvier 1946 au Gouvernement de l'URSS pour faire une déclaration.

Maréchal PAULUS - Oui, et j'ai fait cette déclaration.

Q. - Est-ce que vous maintenez cette affirmation ?

R. - Je l'affirme ici.

Q. - Dites-moi, témoin, que savez-vous sur la préparation par le Gouvernement hitlérien et les personnalités du Haut-Commandement de l'agression armée contre l'Union Soviétique ?

R. - De connaissance personnelle, je peux dire ce qui suit : J'ai commencé mes fonctions à l'OKW comme Quartier-Maître Général n° 1 de l'Etat-Major. En tant que tel, je remplaçais le Chef de l'Etat-Major, et en outre, j'étais chargé des ordres d'opérations.

Au début de mes fonctions, je trouvais, entre autres, un travail non terminé concernant des opérations qui avaient trait à une attaque de l' URSS. Ce travail était exécuté par l'ancien Major-Général Marcks Chef de l'Etat-Major de la 18ème Armée, qui à ces fins avait été nommé provisoirement à l'OKW. Le Chef de l'Etat-Major Général HARDER m'a donné les ordres suivants sur les bases ci-après, à savoir :

un exámen devait avoir lieu quant aux possibilités d'attaque contre l'URSS, en ce qui concernait le terrain, les effectifs, les besoins en hommes, etc...
A cette fin, on avait encore indiqué qu'il fallait environ

H0493 - 0047

130 à 140 divisions allemandes pour cette opération, et que ces divisions seraient à notre disposition. En outre, il fallait compter, dès le début, que le territoire roumain devait être employé pour l'attaque du flanc sud, Pour le flanc nord, on espérait que la Finlande prendrait part aux hostilités. En outre, comme base pour ces travaux, on avait indiqué que l'OKW comptait :

1°) détruire les forces de l'Armée russe, et éviter que des parties de ces forces puissent s'échapper à l'intérieur de la Russie.

2°) atteindre une ligne à partir de laquelle la flotte aérienne russe ne pourrait plus attaquer le Reich, et finalement atteindre la ligne Volga-Archangelsk.

Ces travaux que je viens de décrire furent terminés au début de Novembre, et je fus chargé de l'exécution. Les officiers généraux les plus âgés étaient désignés par l'OKW pour ces opérations. Comme base de ces "kriegsspiele" , on admettait qu'au sud du terrain du Pripjet, à la partie Sud de la Pologne, et des territoires roumains, on voulait atteindre le Dniepr, Kiev, et le sud de la Russie ; et au Nord de ce territoire du Pripjet, la plus forte unité de la région de Barsovie et du Nord devait se diriger sur Minsk, Smolensk, en atteitnant ultérieurement Moscou. Un troisième groupe d'armées, les armées du Nord, des territoires de la Prusse Orientale devaient se diriger vers les territoires Baltes.

Les conclusions de ces "kriegsspiele" furent que pour le cas où la situation deviendrait sérieuse, il fallait atteindre une ligne générale Dniepr-Smolensk-Leningrad. La suite des opérations devait dépendre de la situation du ravitaillement, des transports, etc..

A la suite de ces "kriegspiele" , et en

H0493 – 0048

se servant des expériences qui en découlaient, il y eut des conférences avec le Chef de l'Etat-Major Général, et ces conférences réunissaient les chefs d'Etat- Major qui étaient prévus pour l'Est.

A la suite de ces entretiens, il y eut une conférence organisée par le Colonel Kinzel sur la Russie concernant une étude de la situation géographique et économique, indications sur l'Armée Rouge, etc... On a dû tenir compte à ce moment que certains préparatifs pour une attaque de la part de la Russie n'étaient pas connus.

En même temps que cette étude tactique militaire (kriegspiel) et des conférences que je viens de citer, il y eut des études théoriques pour ce plan d'offensive, qui s'est trouvé ainsi terminé.

Immédiatement après, vers le 10 Décembre 1940, l'OKW donna les instructions n° 21 qui étaient la base pour tous les préparatifs militaires et économiques. Les instructions indiquaient à l'Armée que les troupes devaient se rassembler en vue de cette opération. Ces premières indications de rassemblement furent données le 3 Février 1941 après une conférence, et furent confirmées par Hitler. Elles furent données ensuite aux troupes et à la suite de cela, il y eut quelques additifs.

Pour le début des opérations, l'OKW envisageait une période qui permettrait de faire des mouvements de troupes en grand sur le territoire russe, et les préparatifs devaient être terminés à cette époque. Cette date fut modifiée, lorsqu'Hitler décida, fin Mars, en raison du développement des évènements de Yougoslavie, d'attaquer cette dernière, et en Avril 1941, la date approximative du début de l'opération ...

H0493 – 0049

M. LE PRESIDENT - Vous parlez un peu trop vite.

Maréchal PAULUS - Où dois-je reprendre ?

M. LE PRESIDENT - Je crois qu'il vaut mieux que vous repreniez au moment où vous disiez qu'Hitler a transformé le plan.

Maréchal PAULUS - A la suite de sa décision d'attaquer la Yougoslavie, la date approximative d'attaque devait être modifiée d'environ cinq semaines, c'est-à-dire qu'on devait la reporter à la deuxième moitié du mois de Juin. En effet, cette attaque eut lieu le 22 Juin 1941.

En conclusion, je constate que les préparatifs de cette agression contre l'URSS, agression qui se réalisa le 22 Juin 1941, étaient déjà ~~xx~~ faits en automne 1940.

Général RUDENKO - De quelle façon, et au cours de quelles circonstances ...

M. LE PRESIDENT - Un moment. Pouvez-vous donner la date ? Vous avez dit que les préparatifs d'attaque avaient été préparés. Avez-vous donné la date à laquelle ils ont été préparés ?

Maréchal PAULUS - Au début, je l'ai donnée. C'est une constatation personnelle, qui date du 3 Septembre 1940, au début de mes fonctions.

Général RUDENKO - De quelle façon, et au cours de quelles circonstances la participation des satellites de l'Allemagne à l'agression contre l'URSS fut-elle décidée ? Quelles furent les mesures préparatoires qui furent prises

H0493 – 0050

II/2/46

D. 7

I4 A I5 H.

Maréchal PAULUS - D'après mes constatations personnelles, je puis dire ce qui suit :

Environ au mois de Septembre 1940, juste au moment où j'avais à exécuter ce travail d'opérations pour l'agression contre l'URSS, on prévoyait l'exploitation des territoires russes pour le rassemblement du flanc sud de l'Armée allemande. Une mission militaire sous la direction du Général de Cavalerie Hansen fut envoyée en Roumanie. La 13ème division de tanks fut envoyée en Roumanie, comme troupes d'enseignement. Ceux qui étaient au courant des plans ultérieurs savaient que cette mesure ne pouvait servir qu'à gagner et à préparer le futur partenaire de guerre.

En outre, en ce qui concerne la Hongrie, au mois de Décembre 1940, à l'OKW, Zossen, au Quartier-Général vit le Chef du Groupe opératoire de la Hongrie, le Colonel Laszlo. Il demanda une entrevue et voulait qu'on le conseille sur les questions d'organisation.

L'Armée hongroise s'occupait à ce moment de la question du changement de ses unités groupées en brigades qui devaient être groupées en divisions, et de la mise en marche de troupes motorisées et d'unités de Tanks. Le chef des Services d'opérations, le Major-Général Buhle et moi-même nous conseillâmes le Colonel Laszlo. Au même moment, plusieurs Commissions militaires hongroises se rendirent à Berlin, y compris le Ministre de la Guerre de Hongrie, le Général von **Bachbatz (?)** , qui traitèrent des livraisons et des fournitures en vue de cette guerre.

Nous tous, qui avions connaissance des projets d'avenir, nous tous nous savions que ces mesures (remises d'armes à d'autres armées), étant donnée la situation de l'époque, ne pouvaient être imaginées que si ces armes servaient

H0493 - 0051

à des entreprises belliqueuses ultérieures, et ce à notre profit.

En ce qui concerne la Hongrie, il y a un autre point : à la suite du développement de la situation en Yougoslavie, Hitler avait décidé, fin Mars 1941, d'attaquer le Yougoslavie. Le 27 ou le 28 Mars, je fus convoqué à Berlin, à la Chancellerie du Reich, où se tenait précisément une conférence entre Hitler, Jodl, et à laquelle le Chef de l'Etat-Major de l'Armée a participé. A mon arrivée, le Chef de l'Etat-Major Général de l'Armée, général Halder, m'avisa qu'Hitler s'était décidé à attaquer la yougoslavie, et ce : 1°) pour éviter un danger contre les flancs, dans l'opération grecque, qui devait mener, de Belgrade, via Nich, - et ensuite pour l'avenir, cas Barbarossa - à avoir la liberté de l'aile droite.

Je reçus l'ordre, en prenant quelques officiers de l'Etat-Major de l'armée avec moi, de me rendre à Vienne, et d'y transmettre des ordres, et surtout de continuer ma route vers Budapest, auprès de l'Etat-Major Général Hongrois, pour convenir avec lui de rassemblement des troupes allemandes sur le territoire hongrois, et de la participation des troupes hongroises à l'attaque contre la Yougoslavie.

Le 30 Mars au matin, j'arrivais à Budapest, et je dirigeais des conférences avec le Chef de l'Etat-Major Général de l'Armée Hongroise, général **Wert** , et avec le Chef des Troupes d'opérations, Général Laszlo.

Les conférences furent vites terminées, et amenèrent les résultats désirés. Ce résultat fut confirmé par des pactes. La carte qui me fut remise par l'Etat-Major Général Hongrois ne contenait pas seulement le rassemblement

H0493 - 0052

des troupes prévu pour l'attaque contre la Yougoslavie, mais également un groupe de forces à la frontière Karpatho-Ukrainienne, qui était prévu comme couverture contre l'URSS. Le fait de la présence de ce groupe de forces est un signe net, que du côté des Hongrois on était d'avis qu'une attaque de l'Allemagne contre la Yougoslavie était un acte d'agression, et serait considéré comme tel par l'URSS.

En ce qui concerne le principe de prendre la Hongrie comme associée à l'élaboration et à l'exécution de ces projets, j'eus connaissance de l'avis d'Hitler : il était d'avis que la Hongrie essaierait avec l'appui de l'Allemagne, de reconquérir les territoires perdus en 1918 de les agrandir, et en outre devant la Roumanie liée à l'Allemagne, elle craindrait de perdre la partie.

A ce point de vue Hitler exposa la ligne de sa politique, mais il était comme j'ai pu m'en rendre compte personnellement à plusieurs reprises, très prudent vis-à-vis de la Hongrie. Il croyait que le secret de ces opérations projetées ne serait pas gardé par la Hongrie. Et en second lieu, il ne voulait pas faire des promesses territoriales à la Hongrie de façon prématurée. Je peux citer un exemple à ce sujet. Il s'agit de la question de l'entreprise dite **"Oelgebiet"**

A l'ouverture des hostilités contre l'URSS la 17ème armée qui combattait là-bas reçut l'ordre de s'assurer les territoires pétrolifères **de Worulitsch** avant l'arrivée des Hongrois. Ce futur associé était traité par Hitler comme s'il était sûr de sa participation. Et pour cette raison, il lui accordait les armements nécessaires, et instruisait ses troupes, mais il se réservait la date à laquelle il voulait lui donner connaissance de ses intentions.

H0493 – 0053

II/2/46

D. 10

I4 A I5 H.

3°) - Question finlandaise. En Décembre 1940, une première visite du Chef d'Etat-Major Finlandais, Général Heinrichs eut lieu. Le Lieutenant-Général Heinrichs eut une entrevue avec le Chef-D'Etat-Major de l'Armée. Je ne me souviens plus de la teneur de cette conférence, mais je sais qu'il fit un rapport sur la guerre russo-finlandaise de 1939/1940, devant les officiers d'Etat-Major de l'armée, et le Chef d'Etat-Major présent, après les manoeuvres de guerre qui eurent lieu à cette époque. (Kriegsspiele)

Cette conférence devant les officiers d'Etat-Major avait à cette époque une grande importance, parce qu'elle eut lieu au moment où l'ordre n° 21 du 18 Décembre fut donné. Cette conférence était importante parce qu'elle parlait des expériences de la guerre russo-finlandaise, et elle donnait une appréciation sur la valeur des troupes finlandaises comme partenaire éventuel.

Une deuxième visite du Chef d'Etat-Major finlandais eut lieu à Zossen à l'OKW, pendant la 2ème moitié de Mai 1941. Le Chef de l'Etat-Major Finlandais vint alors à Salzbourg, où il y avait eu des conférences à l'OKW. Le sujet de ces conférences fut la coopération des troupes finlandaises du Sud, lors d'une opération "Barbarossa" coopération avec les groupes d'armées du nord, qui avaient à progresser de la Prusse Orientale vers Leningrad.

A cette époque, on était d'avis que le rassemblement des troupes finlandaises devait être dirigé d'après l'avance des groupes d'armées allemandes, au nord, et l'avance ultérieure commune vers Leningrad devait dépendre de conventions spéciales qui découleraient de la situation. Ce sont là les constatations personnelles que

H0493 – 0054

j'ai pu faire de la participation de nos alliés à ces opérations.

Général RUDENKO - Comment fut mise à exécution l'agression militaire contre l'URSS, préparée par le Gouvernement hitlérien, et le Haut-Commandement Allemand ?

Maréchal PAULUS - Je vous prie de répéter la question, je ne l'ai pas bien comprise.

Q. - Comment et dans quelles circonstances fut mise à exécution l'agression militaire contre l'Union Soviétique, préparée par le Gouvernement hitlérien, et le Haut-Commandement des Armées allemandes ?

R. - L'attaque contre L'URSS eut lieu, comme je vous l'ai décrit, à la suite d'un plan longuement préparé et camouflé. Les troupes d'attaque étaient d'abord disposées en profondeur sur le terrain, et à la suite d'ordre spéciaux, on les disposa à l'avant, et à ce moment elles se rassemblèrent sur tout le front de Roumanie, jusqu'à la Prusse orientale, en excluant le terrain finlandais. Elles se rassemblèrent simultanément pour l'attaque. Ce plan d'opérations avait été élaboré, comme je l'ai dit plus haut, et suivant les essais théoriques. Le détail du rassemblement des troupes fut discuté et exécuté dans les différentes unités : divisions, corps d'armées, etc. Tous les détails furent élaborés longtemps avant le début des hostilités.

Une grande manoeuvre de camouflage qui allait de la Norvège jusqu'aux côtes françaises devait faire croire à un débarquement en Angleterre, et détourner ainsi l'attention des territoires de l'Est. Mais non seu-

H0493 - 0055

lement l'opération devait être faite par surprise, xxxx la surprise tactique était également prévue. Ainsi, on avait défendu de faire des reconnaissances visibles à travers les frontières, ce qui voulait dire que des pertes éventuelles devaient être envisagées, au profit de la surprise et d'un autre côté, une surprise xxx de la part de l'adversaire, à travers les frontières, n'était pas à craindre. Toutes ces mesures démontrent qu'il s'agissait ici d'une agression criminelle.

Général RUDENKO - Comment déterminez-vous les buts de l'agression de l'Allemagne contre l'Union Soviétique ?

Maréchal PAULUS - Les buts Volga-Archangelsk dépassaient les forces allemandes et caractérisent les exigences de la politique de conquête d'Hitler, et du Gouvernement National-socialiste. Du point de vue stratégique, ces buts voulaient dire : détruire toutes les forces de l'URSS. En gagnant cette ligne précitée, on aurait conquis et soumis les territoires essentiels de l'URSS avec la capitale, Moscou, et ainsi les centres politiques et économiques.

Du point de vue économique, l'atteinte de la ligne précitée voulait dire : prendre possession des centres principaux de ravitaillement, des propriétés foncières les plus riches, y compris les centres pétrolifères du Caucase, et les lieux de production les plus importants de la Russie, ainsi que les noeuds ferroviaires de la Russie européenne.

Je puis indiquer combien Hitler désirait gagner ces buts économiques de la guerre par un exemple

H0493 - 0056

auquel j'ai assisté personnellement.

Le 1er Juin 1942, lors d'une conférence des Commandants en Chef des groupes d'armées sud à Poltava, Hitler déclara : "Si je n'atteins pas les pétroles de Maikop et Kossna, je dois liquider cette guerre."

Pour l'exploitation et pour l'administration des territoires conquis, les organisations d'administration économique étaient déjà formées longtemps avant le début des hostilités. En conclusion, je voudrais dire que les buts énoncés visaient à la conquête aux fins de colonisation des territoires russes, avec exploitation des matières premières et des ressources, et ainsi la guerre devait trouver sa conclusion à l'Ouest, avec élaboration d'un pouvoir définitif sur l'Europe.

Général RUDENKO - Enfin, une dernière question : quels sont, d'après vous, les responsables de l'agression criminelle contre l'Union Soviétique ?

Maréchal PAULUS - Puis-je demander la répétition de la question ?

Général RUDENKO - Qui tenez-vous pour responsable ... Puis-je répéter la question ?

M. LE PRESIDENT - Le Tribunal va adresser une observation au Général RUDENKO. Le Tribunal pense qu'une telle question concernant la responsabilité de l'agression contre le territoire de l'URSS est une des questions principales sur lesquelles le Tribunal doit prendre une décision, et par conséquent, ce n'est pas une question sur laquelle le témoin doit donner son opinion.

Est-ce que c'est ce que l'avocat de la Défense

H0493 – 0057

voulait dire ?

Dr LATERNSER - Parfaitement, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT - L'incident est ainsi clos.

H0493 - 0058

Général RUDENKO
Le Tribunal veut-il me permettre de poser la question sous une autre forme, un peu autrement : qui, parmi les accusés prit une part active dans la préparation et le déclenchement de la guerre d'agression contre l'Union soviétique

Maréchal PAULUS (témoin)
Parmi les accusés que je connaissais, il y avait les conseillers militaires de Hitler, le chef de l'O.K.W. Keitel, le chef de l'état-major général Jodl et Goering en qualité de maréchal du Reich, chef de l'armée de l'air et plénipotentiaire du Plan de quatre ans pour l'armement

Général RUDENKO
En terminant mon interrogatoire, je me résume : n'ai-je pas raison de conclure de votre déposition que peu de temps avant le 22 juin , le gouvernement hitlérien et le Haut commandement des forces armées préparaient une guerre d'agression contre l'Union soviétique ?

R =
Il n'y a aucun doute pour moi, d'après tous les développements que je viens de décrire et en rapport également avec toutes les indications qui se trouvaient dans le dossier vert, il n'y a aucun doute pour moi à ce sujet

Général Rudenko
Ce sont là toutes les questions que j'ai à poser M. le Président

LE PRESIDENT
Est-ce qu'un des membres du ministère public français veut poser des questions ?

M.DUBOST
Non, M. le Président

SIR DAVID MAXWELLE FYFE (M.P.anglais)
Non, M. le Président

M.DODD (M.P. américain)
Non, M. le Président

LE PESIDENT
Est-ce que des membres de la défense veulent interroger le témoin ?

Dr NATERNSER

H0493 - 0059

M. le Président, je me permets, en tant que défenseur de l'etat-major general, de demander au Tribunal de me donner le temps d'élaborer des questions et demain matin, de poser ces questions ? Le témoin a surpris la défense et a été entendu de façon inattendue cité par le ministère public et je crois qu'une conference au sujet des questions à poser s'impose, notamment en raison de l'importance des declarations des temoins ; je demande à faire mon contre-interrogatoire demain, au début de l'audience

LE PRESIDENT

Général Rudenko, si le Ministère public n'a aucune objection, le Tribunal pense que cette demande doit être accordée

GENERAL RUDENKO

Si cela convient au Tribunal, le ministère public soviétique n'a pas d'objection à formuler

LE PRESIDENT

Très bien . Je ne sais pas s'il y a un autre avocat qui préfèrerait contre-interroger maintenant ?

Dr NELTE

Je suppose que tous les defenseurs feront leur contre-interrogatoire demain matin ?

LE PRESIDENT

Oui, certainement, ~~mais~~ mais je demande si un avocat preférerait contre-interroger maintenant ?

DR NELTE

Personnellement, j'aurais pu poser mes questions après la suspension d'audience

LE PRESIDENT

Très bien ; général Rudenko, le témoin peut se retirer ; on le rappellera demain matin et entre-temps, vous continuerez votre exposé

LE PRESIDENT

Pas tant de bruit, je vous prie

Je pense qu'il n'est pas nécessaire de lire plus des declarations du général Paulus, n'est-ce pas

Général SORIA

Non

H0493 - 0060

LE PRESIDENT

Très bien

GENERAL SORIA

J'en arrive maintenant aux dates de la préparation de l'agression contre l'Union soviétique ; je voudrais rappeler au Tribunal que dans la séance du ∅∅ matin du 30 novembre 1945 fut interrogé le témoin Lahousen et dans sa déposition, nous trouvons des passages intéressants, entre autres, ce temoin,établi dans l'entourage du chef du service de l'sspionnage et du contre-espionnage Canaris, prononça le nom de Hans Pickenbrock.

Je présente au Tribunal sous le n° URSS 228 le témoignage de l'ancien chef de la 1ère section de l'espionnage et du contre-espionnage de l'armée allemande, le general de l'armee allemande Hans Pickenbrock, ex-chef et coddègue de Lahousen. Pickenbrock fit sa déposition selon lá loi de l'Union soviétique, le 12 décembre 1945, à Moscou Pour le moment, je voudrais lire seulement les lignes suivantes des témoignages de Pickenbrock relatives à la question dont nous nous occupons en ce moment et qui se trouvent page 1 du texte russede ces dépositions, passage marqué au crayon rouge. Cela correspond à la page 34 du Livre de documents

"Je dois dire, déclara Pickenbrock,que déjà, depuis août-septembre 1940, la section des armées étrangères à l'état-major général élargissait considérablement ses opérations d'espionnage. Cette activitéétait certainement liée aux préparatifs de la guerre contre la Russie. J'ai appris une date plus précise de l'agression contre l'URSS, de la part de Canaris, en février 1941. Je ne connais pas la source de l'information de Canaris mais il me dit que l'agression cohtre l'URSS était prévue pour le 15 mai."

Le Ministère public soviétique présente également les dépositions du chef de la section 3, service d'espionnage et contre-espionnage allemand, le Lieutenant-général de l'armée allemande Franz von Bentivegni faites par lui le

H0493 - 0061

28 décembre 1945 à Moscou conformément aux lois et coutumes de l'Union soviétique. Je présente ce témoignage au Tribunal sous le n° URSS 230

Pour le moment, je citerai également les passages des dépositions de Bentivegni marquées au crayon rouge qui se rapportent directement à la question du commencement des préparatifs aboutissant à la guerre contre l'URSS. Ce sont les deux premiers paragraphes de la déposition et ils se trouvent page 37 du Livre de documents qui est présenté au Tribunal

"Touchant la question de ~~xxxxx~~ la préparation de la guerre par l'Allemagne, j'en ai eu d'abord connaissance au mois d'août 1940 par le chef de l'espionnage et du contre-espionnage, l'amiral Canaris ; dans un entretien de caractère non officiel se passant dans le bureau de Canaris, celui-ci me dit qu'Hitler procédait à l'exécution de mesures en vue de réaliser la campagne à l'est à laquelle il avait fait allusion déjà en 1938 dans son discours à la réunion des gauleiters à Berlin"

"Canaris me dit que les projets d'Hitler commençaient déjà à prendre des formes concrètes et cela s'apercevrait, ne serait-ce que par le transfert d'un grand nombre de divisions de l'armée allemande de la frontière de l'ouest aux frontières de l'est et, qui suivant l'ordre exprès d'Hitler se massaient sur des positions de départ prêtes pour l'invasion de la Russie."

Finalement, pour en finir avec la question de la date exacte du début des préparatifs de guerre de l'Allemagne fasciste en vue de l'agression traîtresse contre l'Union soviétique, je voudrais m'arrêter aux dépositions de l'ancien général de l'armée allemande Muller. Une déposition datée du 8 janvier 1946 est faite dans un camp de prisonniers de guerre et déposée par moi au Tribunal sous le n° URSS 143, M.M. les juges, sous la documentation à laquelle je me référais jusqu'à présent.

H0493-0062

LE PRESIDENT

A propos de ce document du général Muller, peut-on voir ou a été fait ce document et où se trouve le général Muller actuellement ?

GE?ERAL ZORYA

Au bas de la première page de cette photocopie il y a une date mise de la main du général Muller, il s'agit du 8 janvier 1946

LE PRESIDENT

Où ?

GENERAL ZORYA

Si vous me permettez de jeter un coup d'oeil sur cette photocopie, je pourrais vous préciser où se trouve ce camp ?

(Le document est passé au général qui indique la place)

LE PRESIDENT

Oui, mais il y a beaucoup de camps de prisonniers de guerre, nous voudrions savoir quel camp et où il se trouve ?

GENERAL ZORYA

C'est un camp qui se trouve dans les environs immédiats de Moscou

LE PRESIDENT

Ce document a-t-il une signature certifiant son autheticité en ce qui nous concerne ; n'est-ce pas simplement une photocopie d'un écrit de quelqu'un ?

GENERAL ZORYA

Ce document, M. le président, ainsi que tous les autres documents que le Ministère public soviétique a présentés jusqu'ici et présentera à l'avenir sont des photocopies remplissant les désirs et les instructions du Tribunal L'accusation soviétique a pris des mesures afin que dans un avenir très proche soient présentés au Tribunal soit des originaux, soit des copies certifiées conformes de ces originaux. Nous réaliserons cela dans un jour très prochain

LE PRESIDENT

Pouvez-vous nous dire où se trouve l'auteur de ce document ?

GENERAL ZORYA

H0493 - 0063

Je suis à peine en mesure de dire plus au Tribunal que je lui ai déjàdit: si le Tribunal le permet,je consulteraimes collègues, et d'ici très peu de temps, je ferai part au Tribunal de l'emplacement axact de ce camp et de l'auteur des lignes écrites.

LE PRESIDENT

Eh bien, nous suspendrons maintenant et vous pourrez consulter vos collègues.

SUSPENSION DE I/4 D'HEURE

.....

DR NELTE (avocat)

M. le Président, à mon grand regret, je dois aussi, au sujet du document présenté par le Ministère public soviétique sous le n° URSS I49, présenter une demande analogue à celle que j'ai présentée ce matin. Autant que je sache le Tribunal n'a pas à propos de cette question pris encore de mesures.

LE PRESIDENT

Excusez moi, Dr Nelte, le Tribunal a déjà pris sa décision : je pense tout d'abord qu'il vaudrait mieux quand les avocats de la Défense vont au pupitre pour parler qu'ils s'assurent que leurs écouteurs sont déjà branchés sœur le numéro voulu; je disais donc que le Tribunal a déjà pris sa décision sur ce cas. Il a fait remarquer l'autre jour au procureur de l'Union soviétique que les documents qui n'étaient pas authentifiés doivent être accompagnés d'un certificat et le procureur de l'Union soviétique s'est alors engagé à fournir les certificats nécessaires pour tous les documents utilisés et si ce certificat n'est pas fourni, les documents seront rejetés du dossier. Ceci s'applique également au document en question.

Ce document semble être une lettre, un rapport adressé au gouvernement de l'Union soviétique, il n'est pas recevable étant donné qu'il n'est pas accompagné d'un certificat attestant son authencité et le procureur de l'Union soviétique a déclaré avant la suspension qu'il s'engageait pour ce document comme il s'est engagé par ailleurs à fournir

H0493 - 0064

uh certificat d'authenticité, autrement dit, un certificat indiquant qu'il a été préparé et écrit par la personne sous la signature de laquelle il figure. C'est pourquoi le Tribunal a acfepté ce document momentanément sous condition que le certificat soit fourni

DR NELTE

Si je comprends bien, le Tribunal possède une lettre adressée au gouvernement de l'URSS ou bien une déclaration, il possède un document qui authantifie la teneur de ce document ?

LE PRESIDENT

J'ai simplement dit : à condition que le documentsoit certifié comme étant authentique, je n'ai rien dit d'autre

DR NELTE

De cette façon, chaque lettre qui serait adressée au procureur ou au gouvernement serait authentifiée par l'attestation que la lettre a bien été écrite par celui qui l'a signée, alors cela deviendrait une preuve, ce qui rend impossible à la défense de soumettre le témoin à un interrogatoire contradictoire ?

LE PRESIDENT

Cela dépend de l'endroit où se trouve actuellement le témoin ; nous avons affaire pour le moment à des témoins éparpillés d'un point à l'autre du globe et on nous informe que celui-ci se trouve dans l'Union soviétique et que ce n'est pas la coutume là-bas de faire établir des affidavit. C'est pourquoi le Tribunal estime qu'un document de ce genre est acceptable, d'après l'article 19 du Statut, à condition que son authentification soit fournie

Nous ne pouvons entreprendre de citer des témoins vivant dans tous les endroits du globe pour des questions qui sont souvent d'une importance relative

DR NELTE

Je comprends très bien ces difficultés et je suis reconnaissant au Tribunal ; pour ce cas, je demande de vouloir bien établir où le témoin, celui qui a fait la décla-

H0493 - 0065

ration, habite afin que la défense puisse essayer de l'atteindre

LE PRESIDENT

Bien : si le témoin est à proximité immédiate de Nuremberg, le Tribunal pense qu'il n'est que juste, si un document de cette nature doit être versé au dossier, que le témoin soit mis à la disposition des avocats de la défense pour interrogatoire contradictoire mais il ne nous semble pas que celui qui a écrit cette lettre soit à proximité de Nuremberg. On me signale que l'avocat de la défense peut toujours présenter une requête si cela lui semble bon pour que l'on transmette lesinterrogatoires aux personnes qui auraient fourni des dépositions de ce genre

DR NELTE

Bien

GENERAL ZORYA

M. le PrésidentJ'ai profité de l'interruption de l'audience pour m'informer de l'endroit où se trouve le général Muller : il se trouve au camp de prisonniers de guerre n° 27 à Krasnokov, dans la région de Moscou

Puis-je continuer ?

LE PRESIDENT

Où avez-vous dit qu'il se trouvait ?

GENERAL ZORYA

Il se trouve à Krasnokov, dans la région de Moscou, dans l'Union soviétique. Puis-je continuer ?

LE PRESIDENT

Oui, certainement

GENERAL ZORYA

Toute la documentation, M.M. les Juges, à laquelle je me suis référé jusqu'ici ressortissait de l'entourage du Haut commandement de l'armée allemande. Le général Muller appartient, si l'on peut ainsi s'exprimer, à l'échelon moyen du corps des officiers allemands : il était chef d'état-major d'une armée, commandait un corps d'armées. Sa déposition porte sur un nombre de faits qui méritent d'être retenus du point de vue de l'éclaircissement des circonstances qui ont amené la préparation de la guerre de l'Allemagne

H0493 - 0066

contre l'URSS. Je prie le Tribunal de se référer à la page 40 du Livre de documents où se trouvent les premières pages de la déposition du général Muller

Le 3 ième paragraphe qui est marqué au crayon rouge contient ma citation :

"Les préparatifs de l'agression contre l'Union soviétique commencèrent en juillet I940 : en ce temps-là, j'étais premier officier d'état-major du groupe d'armées "Z" à Dijon (France)Le commandant en était le général Feldmarschall von Leeb : dans l'effectif de ce groupe d'armées entraient la Ière, 2ième et 5 ième armées qui constituaient les troupes d'occupation en France. En plus de ces groupes se trouvait le groupe d'armées "A" Rundstedht ayant comme tâche la préparation de l'opération Lion de Mer(débarquement en Angleterre) et également le groupe d'armées "B" von Buhle.

Durant le mois de juillet, l'état-major du groupe d'armées "B" fut transféré à l'est, à Posnan : à l'état-major du groupe d'armées "B" furent ajoutées les unités venant de France de l'armée d'occupation, la I2 ième armée, la 4 ième armée et la I8 ième armée ainsi que quelques corps d'armées et près de 30 divisions. Sur ce nombre, plusieurs divisions avaient été prélevées du groupe d'armées "B"

Immédiatement après la campagne à l'ouest, l'O.K.H. émit un ordre de démobilisation concernant 20 divisions ; cet ordre fut révoqué et ces 20 divisions ne furent jamais démobilisées mais au contraire, à leur retour en Allemagne, elles furent envoyées en permission mais étant ainsi prêtes pour le cas d'une mobilisation urgente. Ces deux mesures - le transfert de près de 500.000 hommes à la frontière russe et la révocation de l'ordre de démobilisation de près de 300.000 hommes - démontrent que déjà en juin I940 existaient des plans d'opérations militaires contre l'est.

H0493 - 0067

"L'ordre suivant témoignent des préparatifs allemands pour l'agression contre l'URSS et les instructions par écrit issues en septembre I940 de l'O.K.H. concernant la formation à Leipzig d'une nouvelle armée, la II ième, de quelques groupes d'armées et de près de 40 divisions d'infanterie et de tanks. La formation de ces unités fut entreprise depuis septembre I940 par le commandant d'une armée de réserve, le colonel général Fromm, en partie en France mais surtout en Allemagne.

Vers la fin du mois de septembre I940, lr O.K.H. m'appela à Fontainebleau : l'Intendant général du premier état-major des forces terrestres, le lieutenant général plus tard maréchal von Paulus me transmit pour le moment oralement l'ordre d'après lequel mon état-major - état-major de groupes d'armées "Z" devait être transféré pour le Ier novembre à Dresde et que l'état-major de la 2 ième armée, colonel-général Weichs qui entrait également dans ce groupe d'armées devait être transféré à Munich , aussi vers le Ier novembre."

Je passe quelques lignes dans la déposition du général Muller et j'en arrive à la page 2 qui correspond à la page 41 de votre Livre de documents.

"L'ordre prescrivait la tâche de diriger les préparatifs militaires des 40 divisions ci-dessus indiquées D'après cet ordre confirmé ensuite par un ordre écrit signé par le chef de l'état-major Alder, le transfert de ces unités fut effectué à la date prévue. Lors de l'agression contre l'URSS, ces 40 divisions furent utilisées."

Les préparatifs pour l'agression militaire contre l'Union soviétique commencés de cette façon furent poursuivis avec l'intensité, le pédantisme et la précision allemandes. Je rappelle au Tribunal que le témoin Paulus sur cette question a déclaré qu'au mois d'août I940, les préparatifs du plan d'agression contre l'URSS liés avec le plan Barbarossa étaient déjà arrivés à un tel point

H0493 - 0068

qu'on pouvait...

LE PRESIDENT

Général, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de lire les déclarations du général von Paulus étant donné qu'il a déjà témoigné ici, à la barre des témoins

GENERAL ZORYA

Je ne cite pas ses dépositions, je me réfère seulement à une de ses phrases qui me permettra d'éclaircir les déclarations du général Muller d'après lesquelles le système des manoeuvres de guerre "kriegspiel" fut ensuite développé pour toute l'armée et toute l'armée prenait part à ces manoeuvres de guerre qui n'étaient autre chose qu'une préparation directe à la guerre contre l'URSS. Ces manoeuvres "kriegspiel" eurent lieu dans tous les groupes d'armées.

C'est ce que déclare le général Muller dans la déposition à laquelle je reviens maintenant ; les passages sont marqués au crayon ~~rouge~~ bleu, pages 2 et 3 du texte russe, dernier paragraphe de la page 2 qui est la page 41 du Livre de documents. Muller déclara :

"pour autnat qu'il s'agissait d'une préparation directe de la guerre contre l'URSS, avant tout, il y avait l'instruction des officiers d'état-major; à la fin de janvier 1941, je fus par un ordre télégraphique du chef de l'O.K.H. Alder attaché militaire à St-Germain près de Paris avec le groupe d'armées du général von Rundstedt : le but principal était l'attaque en partant de la Roumanie et de la Pologne méridionale en direction de Kiev et du sud de Kiev Dans ces manoeuvres "kriegspiel", on ~~partait~~ prévoyait la participation des troupes roumaines et cela correspondait aux termes de l'ordre qui devait venir concernant le développement stratégique des opérations des troupes.

Le commandant de ces manoeuvres militaires "kriegspiel" était le chef d'état-major du groupe d'armées Rundstedt et il y avait là : Rundstedt, Ortel et le commandant d'état-major de la VI ième armée, le colonel Heimp de la II ième armée, le colonel Weler, du groupe d'armées Kleist, le colonel Zwickler et quelques généraux des troupes blindées.

H0493-0069

Ces jeux eurent lieu à l'endroit où était massé le groupe d'armée de Rundstedt, du 30 Janvier au 2 Février 1941. Ces jeux montrèrent la nécessité d'une forte concentration des troupes blindées. Les documents que j'ai présentés jusqu'ici caractérisent les mesures du Commandement des Forces Armées allemandes, en vue de la préparation du développement stratégique des forces allemandes, lors de l'agression contre l'U.R.S.S.

D'après l'époque à laquelle elles se situèrent, ces mesures occupèrent une partie importante de 1940, et commencèrent au moins 6 mois avant la naissance de la directive 21 sur le cas Barbarossa.

J'en arrive maintenant à la seconde ~~dzxir~~ série de documents présentés par le Ministère Public Soviétique qui concernent les mesures d'espionnage prises par les conspirateurs fascistes, en liaison avec les préparatifs de guerre contre l'U.R.S.S. Les directions et les problèmes du travail d'espionnage, en liaison avec le cas Barbarossa étaient, comme on le sait, définis par une directive du Haut Commandement des Forces Armées Allemandes adressée au Contre-Espionnage, le 6 septembre 1940, et signée par l'accusé Jodl.

Ce document a déjà été déposé par le Ministère Public américain sous le nº 1229 PS. Dans notre Livre de Documents, vous le trouverez page 46 et page 47. Je ne me propose pas de citer à nouveau ce document, mais je pense qu'il est indispensable de rappeler qu'on y voit que les groupes d'armée qui se trouvaient sur la frontière orientale de l'Allemagne devaient être massés et qu'il fallait que l'Union Soviétique ait l'impression qu'une action quel-

../

H0493-0070

conque se préparait dans les Balkans.

L'activité des services d'espionnage était certainement réglementée ; cette activité devait garantir le fait que l'effectif des troupes allemandes à l'Est reste secret le plus possible afin de donner l'impression d'une concentration de troupes sans importance au Nord des provinces orientales, et au contraire l'impression d'une concentration très importante dans la partie sud de ces provinces, notamment dans le Protectorat et en Autriche.

Il était également indiqué qu'il était indispensable de donner des chiffres exagérés sur la quantité des batteries anti-aériennes et la faible envergure des travaux routiers.

Ici, je me permettrai de faire deux remarques : le travail actif du service d'espionnage contre l'U.R.S.S., d'après les dépositions de Pickenbrock que j'ai déjà eu l'honneur de présenter au Tribunal en tant que preuves, commença avant la parution de cette directive, au mois d'août 1940. Evidemment, l'affaire ne s'arrêtait pas seulement aux faux renseignements en ce qui concerne le transfert en cours des troupes de l'Ouest vers l'Est.

Je demande au Tribunal de se reporter à la déposition de l'ancien chef de la Troisième Section d'Espionnage et de Contre-Espionnage de l'armée allemande, Von Bentivegni; aux pages 1, 2 et 3 du texte russe de la déposition de Bentivegni, il est dit notamment, je cite le passage marqué au crayon bleu, qui commence au dernier paragraphe de la première page du document, ce qui correspond à la page 37 du Livre de Documents :

"Déjà en novembre 1940, je reçus de Canaris des instructions d'après lesquelles je devais intensifier le contre-espionnage aux points de concentration des troupes al-

.../

H0493 - 0071

lemandes sur la frontière germano-soviétique."

Sur la page 2, c'est-à-dire page 38 du Livre de Documents, paragraphe 1, Bentivegni continue (je cite) :

"En accord avec cette instruction, j'ai ordonné aussi au service d'espionnage et de contre-espionnage de l'armée allemande "Abwehrstelle", "Koenigsberg", "Cracovie", "Breslau", "Vienne", "Dantzig", et "Poznan" d'intensifier le travail de contre-espionnage."

Enfin, page 3 de sa déposition, ce qui correspond à la page 39 de votre Livre de Documents, je lis :

"En mars 1941, je reçus de Canaris les instructions suivantes concernant les préparatifs en vue de l'exécution du plan Barbarossa :

"a) préparer tous les maillons de la chaine "Abwehr III en vue d'un contre-espionnage actif contre l'Union Soviétique. Le moyen en était la création des indispensables Abwehrgruppe, leur répartition parmi les formations militaires désignées pour le front de l'Est, pour paralyser l'activité des organismes soviétiques d'espionnage et de contre-espionnage.

"b) émettre des faux renseignements à l'aide de nos agences d'espionnage à l'étranger pour créer l'évidence de l'amélioration des rapports avec l'Union Soviétique, et la préparation d'une attaque contre la Grande Bretagne.

"c) les mesures de contre-espionnage prises pour conserver le secret des préparatifs en cours pour la guerre contre l'Union Soviétique, et également assurer le camoufflage du transfert de troupes vers l'Est."

Cette même question est traitée dans le procès-verbal, que je vous présente en tant que preuve, de l'interrogatoire de l'ancien chef de la Première Section d'Espionnage et de Contre-Espionnage de l'Armée allemande, Pickenbrock. Dans sa

../

H0493 - 0072

déposition, je trouve le passage suivant concernant les activités de ces services de l'armée allemande, en liaison avec les préparatifs pour la réalisation du cas Barbarossa.

Je vous prie de prendre la page 35 du Livre de Documents, second paragraphe, à partir du haut, qui correspond à la seconde page de la déposition de Pickenbrock. Il déclare :

"Au mois de Mars 1941, j'ai été témoin d'une conversation entre Canaris et le chef de la Section de Diversion et de Sabotage Abwehr II, le Colonel Lahousen, au sujet des mesures prises pour le cas Barbarossa. Au cours de cette conversation, Lahousen et Canaris se reportaient tout le temps à un ordre écrit que Lahousen détenait à ce sujet.

"Personnellement, en tant que chef de Abwehr I, à partir de février 1941, et cela jusqu'au 22 juin 1941, je menais sans arrêt des conversations d'affaires au sujet du cas Barbarossa avec le chef du Service des Armées Etrangères à l'Etat-Major Général, le Lieutenant Général Tiepelskirch, et le chef du Service Est, le Colonel Kinzel. Ces conversations concernaient la précision des différentes missions de l'Abwehr en ce qui concernait l'Union Soviétique, et en particulier la vérification des anciens renseignements sur l'armée rouge et également la précision de la position des troupes soviétiques à l'époque de la préparation de l'agression contre l'Union Soviétique. "

Je passe un paragraphe de la déposition de Pickenbrock, et je lis plus loin :

"Les services périphériques de l'Abwehrstelle qui travaillaient contre la Russie avaient reçu la mission d'augmenter le nombre d'agents envoyés en U.R.S.S. La

../

H0493 - 0073

même mission, renforcement de l'activité des agents contre l'U.R.S.S. est donnée à tous les services d'espionnage qui se trouvaient dans les armées et les groupes d'armée. En vue de diriger avec plus de succès tous ces services Abwehr, on créa au mois de mai 1941 un Etat-Major spécial d'espionnage portant le nom convenu de "WallyI"

Le chef de ce "Wally I" fut le Major Baun, nommé en tant que meilleur spécialiste dans le travail contre la Russie. Ensuite, suivant notre exemple l'Abwehr II et l'Abwehr III créèrent de la même façon des états-majors "Wally II" et Wally III". Cet organisme prit le nom d'Etat-Major Wally et dirigea tout l'espionnage et le contre-espionnage, et le travail de diversion contre l'U.R.S.S.

A la tête de l'Etat-Major Wally était le Lieutenant Colonel Schmalschlaeger.

Je passe maintenant au dernier paragraphe des dépositions de Pickenbrock. Ce passage se trouve page 36 du Livre de Documents :

"Grâce aux nombreux entretiens du Colonel Lahousen et de Canaris auxquels j'ai également assisté, je sais que d'après le programme ainsi élaboré, il y avait un énorme travail préparatoire en vue de la guerre contre l'Union Soviétique. Pour la période Février-Mai 1941 avaient lieu d'innombrables conférences. Entre les chefs d'Abwehr II, au quartier général du remplaçant de Jodl, le Général Warlimont. Ces conférences avaient lieu dans l'Ecole de Cavalerie de la petite ville de Krampnitz. En particulier, à ces conférences, en accord avec les exigences de la guerre contre la Russie, la question de l'agrandissement des sections de missions spéciales qui

../

H0493-0074

portaient le nom de "Brandenbourg 800" et la répartition des contingents de ces sections dans différents groupements militaires, furent résolues."

Dans la déposition de Pickenbrock que nous venons de citer, l'attention est attirée sur la mention des missions spéciales dont était investi le service de Lahausen et sur les sections de missions spéciales intitulées "Brandenbourg 800".

A ce sujet, la déposition du remplaçant de Lahousen à la Seconde Section d'Espionnage et de Contre-Espionnage de l'armée allemande près du Haut-Commandement des Forces armées, l'ancien Colonel de l'Armée allemande Erwin Stoltze, fit une pleine lumière sur la question. Ce colonel fut fait prisonnier par l'Armée Rouge. La déposition de Stoltze du 25 décembre 1945, donnée par lui à l'officier de contre-espionnage de l'Armée Rouge, le Lieutenant-Colonel Kourachef, est présentée par moi au Tribunal, sous le nº U.R.S.S. 23I, et je lui demande de l'accepter comme preuve. Je cite différents passages de cette déposition qui sont soulignés au crayon rouge. Je commence ma citation à la page 48 du Livre de Documents. Stoltze déclare, et je cite :

"J'ai reçu de Lahausen l'ordre d'organiser et de prendre la direction du groupe spécial prenant le nom convenu de "A" qui devait s'occuper de la préparation des actes de diversion et du travail de décomposition des arrières soviétiques, en liaison avec l'agression préméditée contre l'U.R.S.S.

En même temps, Lahousen me transmit, à titre d'information et de direction, un ordre émanant de l'Etat-Major des opérations des Forces Armées signé du Maréchal Keitel, et du Général Jodl, ou alors du Général Warlimont par pro-

.../

H0493 - 0075

curation de Keitel, je ne m'en rappelle pas au juste. Cet ordre contenait les directives essentielles pour la conduite d'une activité de sabotage sur le territoire de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, après que l'Allemagne eût déclenché l'agression contre l'U.R.S.S.

Cet ordre fut d'abord marqué par le chiffre convenu "Barbarossa"."

Je passe deux lignes qui n'ont aucune importance présentement, et je lis plus loin :

"Il est dit dans cet ordre qu'en vue de porter des coups éclairs contre l'Union Soviétique, l'Abwehr II, au cours de son travail de sabotage contre la Russie, devait utiliser son agence qui avait comme tâche d'attiser les haines nationales entre les divers peuples de l'Union Soviétique."

Je vous prie de passer à la page suivante, page 49 du Livre de Documents, qui correspond à la page 2 de la déposition de Stoltze, et je prie le Tribunal d'accorder son attention au passage suivant :

"En exécutant les instructions mentionnées plus haut de Keitel et de Jodl, je me mis en rapport avec les nationalistes ukrainiens et d'autres partisans des groupements nationalistes à tendance fasciste qui étaient au service de l'espionnage allemand, auquels je fis appel pour l'exécution des tâches citées plus haut.

"En particulier, j'ai ordonné personnellement aux agents allemands qui commandaient les nationalistes ukrainiens Myelnik (surnom "Consul I " et "Bandera") d'organiser immédiatement après l'attaque de l'Allemagne contre l'Union Soviétique, des actions provocatrices en Ukraine ayant comme but la décomposition des arrières immédiats des armées soviétiques et également pour que l'opinion in-

../

H0493 - 0076

ternationale soit convaincue d'une soi-disant décomposition des arrières soviétiques.

"Nous avons également, en plus de cela, préparé d'avance des groupes spéciaux de diversion pour une action de sabotage dans les Républiques Soviétiques baltes."

Je vous prie de nouveau de passer à la page suivante, et à la page suivante du Livre de Documents, à la troisième ligne à partir du haut, Stoltze déclare :

"En plus de cela fut préparée en vue d'une activité de sabotage une unité spéciale, régiment d'instruction et de destination spéciales, Brandenbourg 800, qui se trouvait sous les ordres immédiats du Chef de l'Abwehr III Lahousen. Dans les attributions de cette unité spéciale, créée en 1940, entrait la tâche de se saisir d'objectifs militaires d'importance immédiate, tels que ponts, tunnels, entreprises travaillant pour laDéfense Nationale, et de les défendre jusqu'à l'approche des avant-gardes de l'armée allemande."

" De plus, en violation des lois et coutumes internationales de la guerre, l'effectif de ce régiment recruté essentiellement parmi les Allemands résidant à l'étranger, exploitait largement le camouflage par l'emploi de l'équipement et de l'armement de l'armée de l'ennemi, afin de masquer ses opérations. Ainsi, durant la préparation de l'attaque contre l'U.R.S.S., le commandement du régiment Brandenbourg 800 se pourvoyait en armements et en équipements de l'Armée Rouge, et organisait des unités isolées constituées d'Allemands connaissant la langue russe."

Messieurs les juges, les documents que je viens de vous présenter constituant les dépositions de Stoltze, de Bentivegni et de Pickenbrock révèlent les méthodes de tra-

../

H0493-0077

vail du Service de Renseignements allemand dans la préparation du Cas Barbarossa. Je ne retiendrai plus votre attention sur ces questions, mais avant de poursuivre mon exposé, je voudrais vous faire remarquer que le département qui s'occupait du travail de renseignements était également en rapport avec l'accusé Kaltenbrunner qui était pleinement au courant de son existence.

Je me contenterai de présenter un document qui démontre la façon dont les Hitlériens exploitaient leurs relations et créaient des difficultés en Iran, à travers duquel, comme on le sait, s'acheminaient vers l'U.R.S.S. les voitures, les camions et le matériel de guerre le plus divers. Le document que j'entends soumettre au Tribunal sous le n° U.R.S.S. 178 provient des archives du Ministère des Affaires Etrangères du Reich qui sont tombées aux mains des unités de l'Armée Rouge, au cours de leur avance. Ce document est constitué par une lettre de l'accusé Kaltenbrunner destinée à l'accusé Ribbentrop. Cette lettre est imprimée sur du papier à en-tête du Chef de la Police de la Sécurité et du SD.

Dans le Livre de Documents que le Tribunal a à sa disposition, ce document est situé page 52. Je cite les extraits soulignés de cette lettre :

"28 juillet 1943 - SECRET.

à M. le Ministre des Affaires Etrangères
Von RIBBENTROP.

Sujet : les élections dans le Parlement iranien.

Très honoré Monsieur le Ministre,

Nous nous sommes mis en rapport direct avec l'Iran, et avons reçu des informations quant aux possibilités d'une influence allemande sur le cours des élections au Parlement iranien."

../

H0493 - 0078

Quelques lignes plus loin, on voit le passage suivant :

"Pour exercer une influence déterminante sur les élections, la corruption est indispensable. Pour Téhéran, il faut 400.000 tumans. Quant au reste de l'Iran, il en faut au moins 600.000

"Il convient de noter que les milieux à tendance nationaliste de l'Iran attendent une intervention de l'Allemagne.

"Je vous prie de me faire savoir s'il est possible de recevoir du Ministère des Affaires Etrangères la somme d'un million de Tumans. Cet argent pourrait être expédié par les personnes que nous enverrons par là par avion.

Heil Hitler,

Votre dévoué Kaltenbrunner, SS Obergruppenfüeher."

Ce document vous permettra de vous faire une idée sur les questions qui intéressaient le Ministre des Affaires Etrangères du Reich. Une activité aussi originale du Ministère des Affaires Etrangères du Troisième Reich n'était cependant point épisodique. Avec le temps, la coopération du Ministère des Affaires Etrangères de l'Allemagne hitlérienne avec le Reichfüeher SS s'affermissait, se développait de plus en plus. Il en est résulté la naissance d'un document particulièrement curieux qu'on pourrait intituler "Accord entre Himmler et Ribbentrop sur l'organisation du travail d'espionnage". Je présente ce document sous le n° URSS I20, et je prie le Tribunal de l'accepter comme preuve. Le texte de ce document se trouve page 53, à 55 de votre Livre de Documents. Je citerai ce document en le ponctuant de quelques remarques. Le texte de cet accord dit notamment :

../

H0493 - 0079

FP/II

IO/2/46

I6 à I7 H.

"L'ordre du Fuhrer daté du 12 février 1944 a confié au Chef des SS du Reich la création d'un service unique secret et d'espionnage allemand. Le service secret de renseignements, pour autant qu'il s'agit de l'étranger, a pour but de procurer au Reich des renseignements d'ordre politique, militaire, économique, et technique.

A cette occasion, le Fuhrer a décidé que la direction de ce service d'espionnage, en ce qui concerne l'étranger, devrait être réalisée en accord avec le Ministre des Affaires Etrangères. En rapport avec cela, l'accord suivant fut conclu entre le Ministre des Affaires Etrangères et le Chef desSS du Reich :

1°) - Le service secret d'espionnage du Chef SS du Reich est un instrument important pour la procuration de renseignements en ce qui concerne le domaine de la politique extérieure. Ce service est mis à la disposition du Ministre des Affaires Etrangères.

La première condition à cela est une coopération étroite et loyale entre le Ministère des Affaires Etrangères et la Direction Principale de la Sécurité du Reich. L'obtention de renseignements de politique extérieure par le service diplomatique ne s'en trouve cependant pas lésée.

2°) - Le Ministère des Affaires Etrangères met à la disposition de la direction suprême de la sécurité du Reich les informations indispensables sur la situation de la politique extérieure, ainsi que sur les principes de la politique étrangère allemande.

En outre, il transmet à la Direction Générale de Sécurité du Reich ses missions, et ses missions de tous genres, dans le domaine de la politique étrangère, qui doivent être réalisées par les organes du Service Secret d'espionnage.

3°) - Le matériel de renseignements se rapportant à

../

H0493-0080

la politique étrangère reçue par le service de renseignements secrets....

LE PRESIDENT. - Général, ne suffirait-il pas de résumer le document en disant que ce document est signé par Himmler, et qu'il montre qu'il y avait une unification du service d'espionnage allemand; les détails de cette unification ne sont vraiment pas une question qui intéresse le Tribunal. Par conséquent, comme les statuts nous enjoignent d'avoir une procédure aussi expéditive que possible, il est peut-être inutile de s'attarder aux détails de cette unification.

GENERAL POKROWSKI. - Je résume ce document et je dois dire que cet accord entre Himmler et Ribbentrop créait une telle situation qu'il était très difficile de discerner dans l'Allemagne hitlérienne où se terminait l'activité des services d'Himmler et où commençait l'activité des services de politique étrangère de Ribbentrop.

Si le Tribunal le permet, je passerai à la présentation du document suivant, mais je voudrais cependant faire remarquer auparavant que ce document, c'est-à-dire l'accord entre Himmler et Ribbentrop au sujet du travail des services spéciaux à l'étranger, montre que sous des représentants diplomatiques allemands à l'étranger, et notamment dans les pays qui avaient avec l'Allemagne des relations diplomatiques normales, travaillaient au fond des ramifications de la Gestapo.

Si cette affirmation semble au Tribunal comme découlant de ce document, je passerai au document suivant.

Section III - LES SATELLITES DE L'ALLEMAGNE.

Au cours de la citation à ce procès du cas Barbarossa il me semble que seule une section de ce cas n'a pas été

.../

H0493-0081

suffisamment examinée. J'ai en vue la seconde section du cas Barbarossa, document du Ministère Public américain 446 PS. Cette section est intitulée :"Les alliés éventuels de l'Allemagne et leur tâche."

Dans les questions que concerne cette section, je voudrais retenir l'attention du Tribunal , notamment sur le contenu de cette section. Le document n° 446 PS se trouve page 14 du Livre de Documents. Je pense qu'il est indispensable de lire cette section :

"1°) - Dans la guerre contre la Russie soviétique, nous pourrons compter,sur les flances de nos opérations, sur une participation active de la Roumanie et de la Finlande. Le Commandement Suprême de l'armée allemande établira en temps opportun les formes que revêtira la subordination au Commandement allemand de ces deux pays, lors de leur entrée en guerre.

"2°) - La tâche de la Roumanie consistera dans le fait que de concert avec les groupes des forces armées qui attaqueront dans ce secteur, elle immobilise les forces de l'ennemi, et pour le reste qu'elle assure les services auxiliaires sur nos arrières.

"3°) - La Finlande devra couvrir l'avance du groupe allemand du Nord (unités du XXIème groupe) qui doit arriver de Norvège et ensuite, opérer de concert avec lui. En outre, il incombera à la Finlande de liquider les forces russes à Hango.

"4°) Il est à prévoir qu'au plus tard au début des opérations, les voies de chemin de fer et les routes suédoises seront mises à la disposition du groupe allemand des armées du Nord."

Dans son réquisitoire, le procureur général soviéé-

.../

H0493 - 0082

tique Rudenko a attiré l'attention du Tribunal sur la première phrase de cette section, qui dit :

"Sur les flancs de notre opération, nous pouvons escompter la participation active de la Roumanie et de la Finlande dans la guerre contre la Russie soviétique."

Cela a permis au Procureur Général de l'U.R.S.S. d'indiquer dans son discours le fait que le 18 septembre 1941, qui est la date du document Barbarossa, la Roumanie et la Finlande se trouvaient déjà dans l'orbite de la politique de spoliation des conspirateurs hitlériens.

Il existe un autre document également présenté par le Ministère Public américain dans lequel il est question des alliés éventuels de l'Allemagne dans son agression contre l'U.R.S.S. Ce document qui a le numéro C-39 est intitulé : "Plan Barbarossa Provisoire". Il présente, comme l'indiquait l'accusé Keitel dans la lettre de couverture un plan chronologique élaboré suivant le Cas Barbarossa après le ler juin 1941. Ce plan fut ratifié par ~~Keitel~~ Hitler. Le texte de ce plan se trouve page 57 de votre Livre de Documents, dans la seconde section de ce document C-39, intitulée :"Pour parler avec les pays amis". Nous pouvons lire :

"a) la Bulgarie a été priée de ne pas affaiblir de façon notable les formations qui protègent les frontières turco-bulgares.

"b) sur l'initiative du Commandant en Chef des forces armées allemandes en Roumanie, les Roumains ont commencé une mobilisation partielle camouflée, afin de pouvoir interdire leurs frontières à une attaque éventuelle des Russes.

"c) l'utilisation du territoire hongrois pour l'offensive du groupe d'armée du Sud se fera uniquement dans la mesure où cela s'avérerait utile pour l'introduction

../

H0493 - 0083

des formations allemandes reliant les troupes hongroises et roumaines. Cependant, avant la mi-juin, aucune proposition ne fut faite à la Hongrie à ce sujet.

"d) Deux divisions allemandes ont pénétré dans la partie orientale de la Slovaquie. D'autres y seront déchargées dans les environs de Prossy.

"e) Les pourparlers préliminaires avec l'Etat-Major finlandais se déroulent depuis le 25 Mai. "

Monsieur le Président, afin de lier le document suivant avec les dépositions du témoin Von Paulus, j'insisterai sur le fait que ce témoin a fait part au Tribunal de la préparation préméditée de la guerre contre l'URSS et de la collaboration de la Roumanie et de la Finlande, et que tous les préparatifs avaient déjà été faits au mois de septembre 1940, au moment où une mission militaire spéciale allemande fut envoyée en Roumanie.

Pour ce qui est de la formulisation de ces pourparlers, la question n'existe pas, semble-t-il, car les accords avec les chefs hitlériens des pays satellites ne présentaient pas toujours un caractère utile.

Je présente maintenant le document suivant :

"Dans sa déclaration.... "

LE PRESIDENT. - C'est le document 233, je pense ?

Général POKOWSKI. - Oui, Monsieur le Président.

" "Dans sa déclaration concernant la préparation de la Roumanie à l'agression contre l'U.R.S.S." - ce document a été trouvé par nous dans les archives privées du Maréchal Ion Antonesco qui furent saisies par les unités de l'Armée Rouge au cours de leur avance, page 62 de ce document - nous voyons qu'en rapport avec les dé-

.../

H0493-0084

déclarations de Ribbentrop à Budapest concernant la Transylvannie, Antonesco déclara notamment - c'est le dernier paragraphe de la page 2 du texte russe - page 60 du Livre de Documents :

"J'ai souligné sans aucune hésitation que déjà dès septembre, lorsque je pris le pouvoir, n'étant soutenu que par M. Michel Antonesco, j'ai déclaré, sans l'avis de mon peuple, que nous devions poursuivre une politique d'annexion et d'adhésion aux pays de l'Axe. J'ai dit que c'était le seul exemple dans l'histoire des peuples de deux hommes osant de faire une déclaration ouvertement, et appeler leur peuple à poursuivre une politique qui sans aucun doute aurait du paraître basse."

Il est douteux qu'Antonesco, en faisant cette introduction cynique, lui prévoyait une large publicité.

Monsieur le Président, je vais maintenant citer un document extrêmement long qui demandera un certain temps.

LE PRESIDENT : - Nous allons suspendre maintenant.

L'AUDIENCE EST SUSPENDUE JUSQU'AU I2 FEVRIER, 10 Heures.

==========